



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## 2018

**COMMISSION DES FINANCES DU LUNDI 19 FÉVRIER 2018**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018**

**SOMMAIRE :**

<b>I-Contexte global</b> .....	3
<b>II-Loi des finances 2018 et impact sur les collectivités</b> .....	3-5
A -La programmation des finances publiques	
B- Les principales mesures de la loi finances 2018	
<b>III-Ville de Montivilliers</b> .....	5
A-Budget Principal :	
1-Bilan du fonctionnement de la Ville de Montivilliers.....	6-7
2-La dette et son évolution.....	7-8
3-L'évolution de la fiscalité .....	8-9
B-Les orientations budgétaires :	
1-L'esquisse budgétaire et son évolution .....	10
2-La section de fonctionnement	
a- Les principales recettes de fonctionnement .....	11-12
b- Les dépenses de fonctionnement .....	12-13
3- La section d'investissement.....	13-15
<b>Budgets annexes</b> .....	15
<b>Conclusion</b> .....	16

# ANNEXES

<b>Annexe 1_</b> : Les fiches opérations .....	18-19
<b>Annexe 2_</b> : Le volet ressources humaines .....	20-23
<b>Annexe 3</b> : Les économies d'énergie et le suivi des principaux contrats .....	24-27
<b>Annexe 4</b> : Rapport d'Orientations Budgétaires par services	
1 Services Techniques.....	29-31
2 Service des Sports .....	33-34
3 Service Enfance, jeunesse, scolaire .....	56-58
4 Service Restauration .....	45-46
5 Service Police Municipale .....	47
6 Service Environnement, santé, prévention et cadre de vie .....	35-38
7 Service Environnement, santé, prévention et cadre de vie .....	59
Centre Social Jean Moulin	
8 Service Bibliothèque .....	60-61
9 Service Manifestation Publiques .....	48-49
10 Service Hygiène, Sécurité et conditions de travail .....	50-51
11 Service Accueil, état civil, élections, cimetière.....	52-55
12 Service DSI.....	62-63
13 Service patrimoine culturel et tourisme.....	64-65
14 Service Développement Économique .....	72-79
15 Service urbanisme .....	58-77
16 Budget annexe Eco-quartier .....	66-67
17 Budget annexe Quartier du temple.....	68
18 Budget annexe Développement Économique Urbain et de l'Emploi .....	69-71

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois précédant l'examen du budget par le conseil municipal. Depuis la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRE, il est précisé que ce rapport doit comporter les éléments suivants :

- les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette
- une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

## **I-CONTEXTE GLOBAL :**

L'année 2017 a permis de renouer avec des conditions économiques mondiales plus favorables, la croissance mondiale s'est montrée plus vigoureuse (3,6%) et tous les pays de la zone euro ont renoué avec une croissance positive. En France, la croissance 2017 s'est établie autour de 1,9% après 3 années de croissance modérée à hauteur de 1% et 1,1%.

En 2018, la croissance devrait rester soutenue, l'INSEE estimant la croissance 2018 à 1,8%. Parallèlement, les taux d'intérêts encore très bas en début d'année devraient soutenir l'investissement, mais les économistes anticipent une remontée progressive des taux longs au cours de 2018. L'inflation, très faible ces dernières années, est repartie à la hausse. Elle a atteint 1,2% en 2017 et devrait se maintenir en 2018

## **II-LOI DE FINANCES POUR 2018 ET IMPACT SUR LES COLLECTIVITES :**

### **A-La Loi de programmation des finances publiques**

Au-delà de la loi de finances, le parlement a adopté la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cette loi fixe une trajectoire pour les finances publiques et prévoit un **effort de 13Mds d'euros** pour les collectivités sur la période (soit 0,6 point de PIB), pour mémoire, la dernière programmation a induit un effort de 11,5 mds pour les collectivités.

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Déficit public</b>	-3,4	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
<b>dont État</b>	-3,4	-3,2	-3,4	-3,9	-2,6	-2,3	-1,8
<b>dont Sécurité sociale</b>	-0,1	0,2	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8
<b>dont collectivités locales</b>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,5	0,7

L'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) a fixé une limite à l'évolution des dépenses locales à 1,2% par an sur la période et une baisse des besoins de financement (recours à l'endettement) à hauteur de 2,6 Mds par an pendant 5 ans, soit 13 Mds au total.

<b>Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre - Md€</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

La mise en œuvre de ces dispositions doit se faire sur la base de la signature d'un contrat avec l'Etat qui a prévu en contrepartie la fin de la baisse des dotations. Seules les collectivités qui ne respecteront pas le contrat se verront appliquer un mécanisme de reprise financière. Cependant, toutes les collectivités ne sont pas concernées car seules les collectivités dont le budget dépasse 60M€ passeront un contrat avec l'état. Pour les autres collectivités, elles auront la possibilité de conclure volontairement ce contrat avec l'état. La ville de Montivilliers ne fait pas partie des collectivités qui seront amenées à contractualiser avec l'état.

Par ailleurs, la LPFP 2018-2022 prévoit aussi la mise sous surveillance du ratio d'endettement. Exprimé en année, ce ratio permet d'estimer la solvabilité financière d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette dans l'hypothèse où elle y consacre l'intégralité de son épargne brute. Le gouvernement a retenu un plafond pour ce ratio de désendettement à 12 ans pour les communes, 10 ans pour les départements et 9 ans pour les régions. Seules sont concernées les collectivités qui auront contractualisé avec l'état.

## **B- Les principales mesures de la loi finances pour 2018**

### La réforme de la taxe d'habitation

La taxe d'habitation fera l'objet d'un dégrèvement pour 80% des français en ce qui concerne leur résidence principale d'ici 2020. Cette mesure s'appliquera de manière progressive : 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020. Cette décision ne devrait pas avoir de conséquence pour les finances des collectivités car la solution retenue est le dégrèvement, les contributions dues par les contribuables sont donc prises en charge par l'état dans leur intégralité et dans ce système, la collectivité bénéficie à la fois de la dynamique des bases mais aussi de l'intégralité des produits liés aux décisions politiques.

### L'évolution de la DGF

La loi de finances met fin à la contribution au redressement des finances locales qui a permis à l'état de prélever 11,5Mds € sur les dotations aux collectivités sur la période

2014-2017. Ainsi les modalités de calcul de la dotation forfaitaire restent identiques en 2018. Le gouvernement a fait le choix de réduire les abondements en direction de la péréquation verticale, ainsi la DSU et la DSR (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) augmenteront moins en 2018. Les variables d'ajustement de l'enveloppe normée ont été revues, sont désormais exclues les compensations de taxes foncières, la dotation de compensation de taxe professionnelle et les compensations des contributions économiques territoriales. En revanche, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle doit être impactée. La DRCTP du bloc communal doit baisser en moyenne à hauteur de 11,6%. Pour ce qui concerne la péréquation horizontale, le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) doit être maintenu à 1Mrd d'euros.

Pour les autres mesures notables concernant les collectivités, on peut noter la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et abondement supplémentaire à hauteur de 50M€ pour la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux). Les bases fiscales seront désormais adossées à l'inflation réellement constatée en N-1. Le coefficient d'actualisation de 2018 est ainsi fixé à 1,2%. La dotation pour titres sécurisés (DTS) sera majorée. La DTS s'élèvera à 8530€ au lieu de 5030€ par station de fonctionnement dans la commune au 1<sup>er</sup> janvier et une majoration de 3550€ s'appliquera pour chaque station qui aura enregistré plus de 1875 demandes au cours de l'année précédente. Enfin, en matière de personnel, le jour de carence est rétabli dans la fonction publique et la baisse du nombre de contrats aidés est confirmée (baisse de 310 000 contrats en 2017 à 200 000 en 2018).

### **III – Ville de Montivilliers :**

Le budget de la ville de Montivilliers est actuellement constitué d'un budget principal et de 7 budgets annexes assujettis à TVA (budget manifestations payantes, cœur d'abbaye, locations diverses, développement économique, Jardins de la ville, Quartier du temple et Epaville).

En 2018, le budget Epaville sera clôturé au terme de la procédure de transfert avec l'agglomération havraise. La gestion de plusieurs budgets individualisés pour des activités diverses et peu importantes en termes de montant alourdi le fonctionnement de la structure et limite la possibilité d'avoir une vision consolidée des différents budgets de la collectivité. Il est donc envisagé en 2018 de regrouper les différents budgets annexes dans un seul budget des activités assujetties à TVA. Seuls les budgets relatifs à des opérations d'aménagement resteront individualisés pour permettre à la collectivité de constater le résultat de ses opérations d'aménagement. Ainsi 4 budgets seront votés en 2019. Afin de mettre en œuvre cette transition et de permettre aux services de fonctionner, il est prévu de voter l'ensemble des budgets primitifs en décembre 2018.

## A – Budget Principal

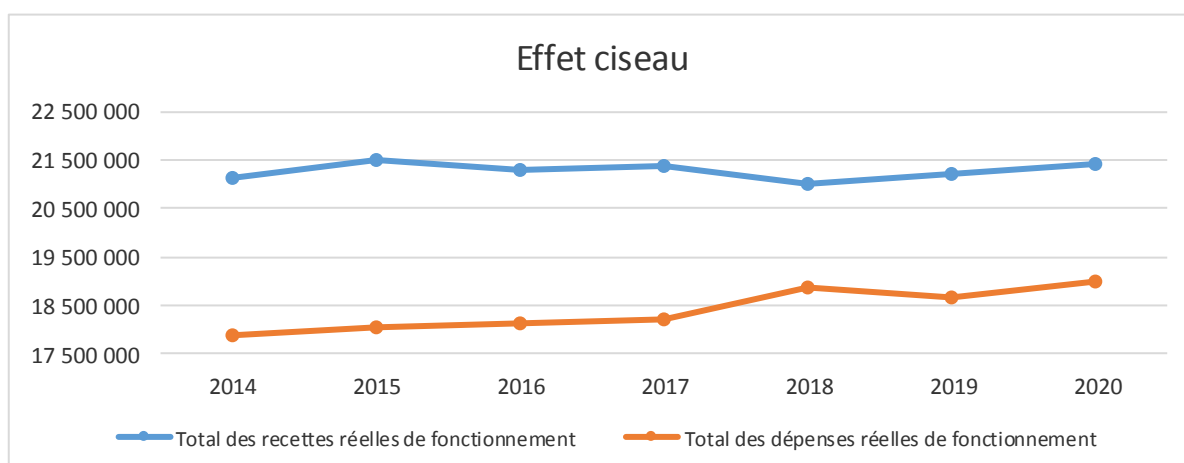
### 1- Bilan du fonctionnement de la Ville de Montivilliers : Les grands équilibres

	Rétrospective			Prospective			
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total des recettes réelles de fonctionnement	21 154 900	21 522 822	21 322 053	21 370 127	21 159 038	21 291 358	21 507 334
Total des dépenses réelles de fonctionnement	17 895 911	18 033 537	18 149 880	18 204 999	18 875 175	18 609 466	18 897 426
Épargne de gestion	3 516 735	3 971 434	3 657 096	3 380 483	2 631 821	3 026 149	2 923 416
Épargne brute	3 045 148	3 476 985	3 171 532	2 944 426	2 256 263	2 681 892	2 609 908
Épargne nette	1 488 276	1 936 192	1 576 094	1 376 021	766 587	1 173 613	1 079 525
Total des recettes réelles d'investissement	6 585 622	5 246 326	1 664 327	1 968 130	4 700 416	6 071 622	4 187 655
Total des dépenses réelles d'investissement	9 899 940	6 246 722	4 548 710	5 177 895	9 639 878	9 107 887	6 445 936
Fonds de roulement en début d'exercice	4 411 702	4 356 373	6 845 262	7 133 052	7 088 415	4 432 816	4 078 444
Résultat de l'exercice	- 55 330	2 488 889	287 789	- 44 636	- 2 655 599	- 354 372	351 628
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 356 373	6 845 262	7 133 052	7 088 415	4 432 816	4 078 444	4 430 072
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	11 330 528	11 741 456	13 776 697	12 173 236	10 613 353	11 123 677	11 115 398
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	11 741 456	13 776 697	12 173 236	10 613 353	11 123 677	11 115 398	11 085 015

L'évolution rétrospective des grandes masses, dépenses réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement nous donne des indications sur la capacité de financement courant de la

collectivité. On constate une tendance à la baisse des recettes de fonctionnement liée à la baisse constante des dotations depuis 2014 mais aussi à un dynamisme relatif des recettes fiscales (la ville enregistre une baisse de la population constante depuis 2014). Parallèlement, l'évolution des dépenses réelles est à la hausse même si des efforts importants pour limiter cette hausse. Logiquement, les épargnes de la collectivité tendent à se réduire. L'épargne de gestion en premier lieu qui est la différence entre les dépenses courantes de gestion et les recettes courantes de gestion. La projection des masses dans les trois années à venir confirme la tendance à la réduction de l'épargne de gestion. Cette épargne illustre le fameux effet ciseau, qui réduira la capacité d'investissement pour l'avenir.

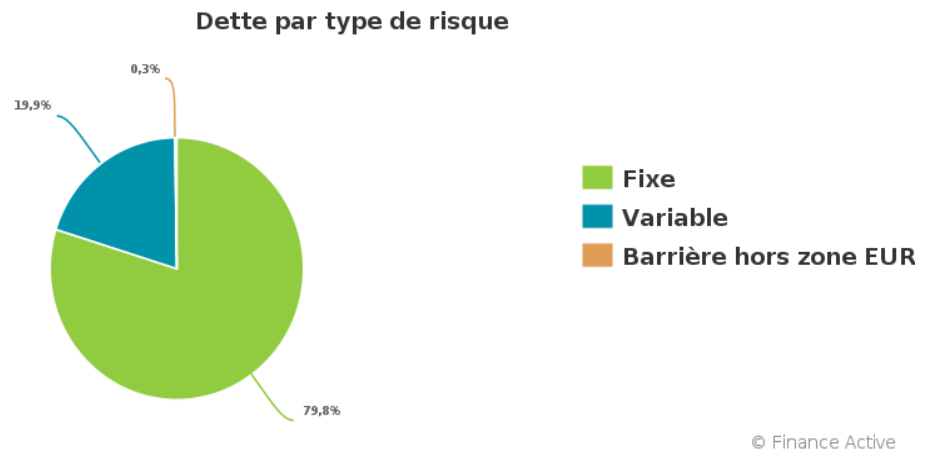
Pendant, la projection montre la capacité de la collectivité à financer les investissements importants qu'elle projette. En comparaison sur la période, la situation est stable sur le fonds de roulement et sur le capital restant dû de la dette.



Cette vision rétrospective incite toutefois à la prudence. **La ville de Montivilliers doit impérativement continuer de maîtriser ses dépenses réelles afin de préserver sa capacité à investir à l'avenir.**

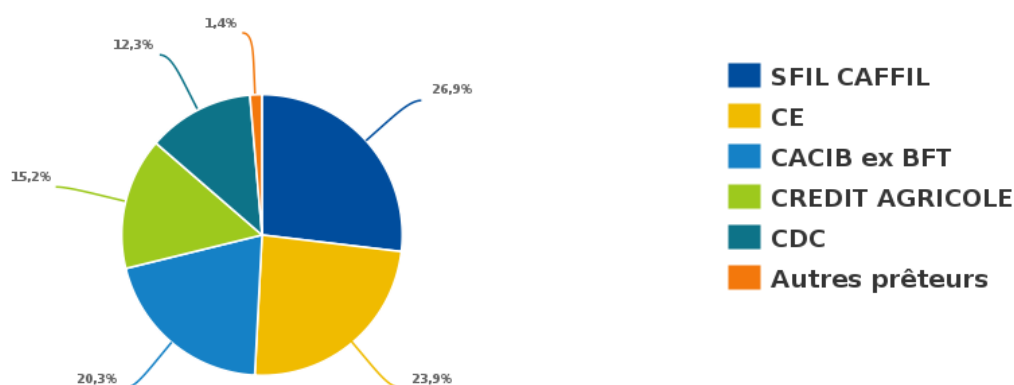
## 2-La dette et son évolution :

La Ville de Montivilliers n'a pas eu recours à l'emprunt en 2016 et 2017 ce qui lui a permis de baisser la charge de sa dette tant du point de vue de l'encours que de l'annuité. La situation de la dette de la ville est saine, l'ensemble des emprunts sont classés 1 selon la charte Gissler. On note une diversité des prêteurs et une diversité dans la structure de la dette (répartition taux fixe, taux variable). Ces bonnes indications vont permettre à la ville de Montivilliers de recourir à l'emprunt pour financer les investissements importants qui vont se concrétiser de 2018 à 2020.





### Dette par prêteur



© Finance Active

### Profil d'extinction de la dette consolidée

#### Dette par année

	2018	2019	2020	2021	2022	2027
Encours moyen	11 892 052,25 €	10 300 624,97 €	8 726 044,90 €	7 101 856,09 €	5 560 619,82 €	1 173 244,80 €
Capital payé sur la période	1 634 958,73 €	1 537 046,04 €	1 602 080,34 €	1 586 866,64 €	1 520 805,06 €	577 672,18 €
Intérêts payés sur la période	394 165,73 €	339 669,01 €	292 911,19 €	246 096,26 €	195 288,02 €	42 449,02 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>2,47%</b>	<b>2,47%</b>	<b>2,53%</b>	<b>2,65%</b>	<b>2,82%</b>	<b>2,68%</b>

Etat généré  
au  
07/02/2018

Afin de comparer la situation de la ville avec des collectivités similaires, on peut noter la capacité de désendettement actuelle qui est de 3,5 ans contre un ratio de 12 ans fixé par la loi de finances pour les communes et **l'encours par habitant qui est de 708€/hab contre 958€/hab au niveau national.**

Une attention particulière doit toutefois être apportée à la situation du budget Jardin de la Ville dont le capital restant dû est important et pour lequel le projet d'aménagement n'est pas encore finalisé.

### 3-L'évolution de la fiscalité :

L'analyse de l'évolution des bases montre que la taxe d'habitation est peu dynamique avec un recul des bases et du produit ces deux dernières années. Les nouvelles constructions du territoire devraient inverser cette tendance et permettre de retrouver un produit en augmentation pour l'année 2018. L'évolution des bases étant à compter de 2018 indexée sur l'inflation réelle, la collectivité devrait constater une augmentation des produits sur les 3 taxes dans les années à venir. Le choix ayant été fait par la majorité de ne pas recourir au levier fiscal pour financer les investissements de la commune.

		Rétrospective			Prospective			
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>Base nette imposable</b>	21 506 394	22 318 283	21 941 871	21 815 471	21 924 548	22 034 171	22 144 342
	<b>Taux</b>	14,1800%	14,1800%	14,1800%	14,1800%	14,1800%	14,1800%	14,1800%
	<b>Produit</b>	3 049 607	3 164 733	3 111 357	3 093 434	3 108 901	3 124 445	3 140 068
	<b>ÉVOLUTION</b>	0	3,78%	-1,69%	-0,58%	0,50%	0,50%	0,50%
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>Base nette imposable</b>	17 709 989	18 061 979	18 968 731	19 250 889	19 520 401	19 793 687	20 070 799
	<b>Taux</b>	32,1300%	32,1300%	32,1300%	32,1300%	32,1300%	32,1300%	32,1300%
	<b>Produit</b>	5 690 219	5 803 314	6 094 653	6 185 311	6 271 905	6 359 712	6 448 748
	<b>ÉVOLUTION</b>	0	1,99%	5,02%	1,49%	1,40%	1,40%	1,40%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>Base nette imposable</b>	119 226	120 035	120 415	120 803	121 190	121 577	121 966
	<b>Taux</b>	62,4400%	62,4400%	62,4400%	62,4400%	62,4400%	62,4400%	62,4400%
	<b>Produit</b>	74 445	74 950	75 187	75 429	75 671	75 913	76 156
	<b>ÉVOLUTION</b>	0	0,68%	0,32%	0,32%	0,32%	0,32%	0,32%
	<b>Produit des taxes directes</b>	<b>8 814 271</b>	<b>9 042 996</b>	<b>9 281 198</b>	<b>9 354 174</b>	<b>9 456 477</b>	<b>9 560 070</b>	<b>9 664 971</b>
	<b>Rôles supplémentaires</b>	11 528	26 845	2 744	0	0	0	0
	<b>Produit des contributions directes</b>	<b>8 825 799</b>	<b>9 069 841</b>	<b>9 283 942</b>	<b>9 354 174</b>	<b>9 456 477</b>	<b>9 560 070</b>	<b>9 664 971</b>

## **B- Les orientations budgétaires :**

La municipalité a décidé de se fixer **3 objectifs** pour les années à venir :

1. Le financement de projets d'investissements ambitieux et structurants pour la ville de Montivilliers sans augmenter la pression fiscale.
2. Le maintien des services publics à la population et le soutien, pour 2018, aux acteurs locaux économiques et associatifs.
3. L'amélioration du cadre de vie des Montivillons en poursuivant l'entretien des équipements publics.

- **1-L'esquisse budgétaire :**

**ESQUISSE DU BUDGET 2018 EN €**

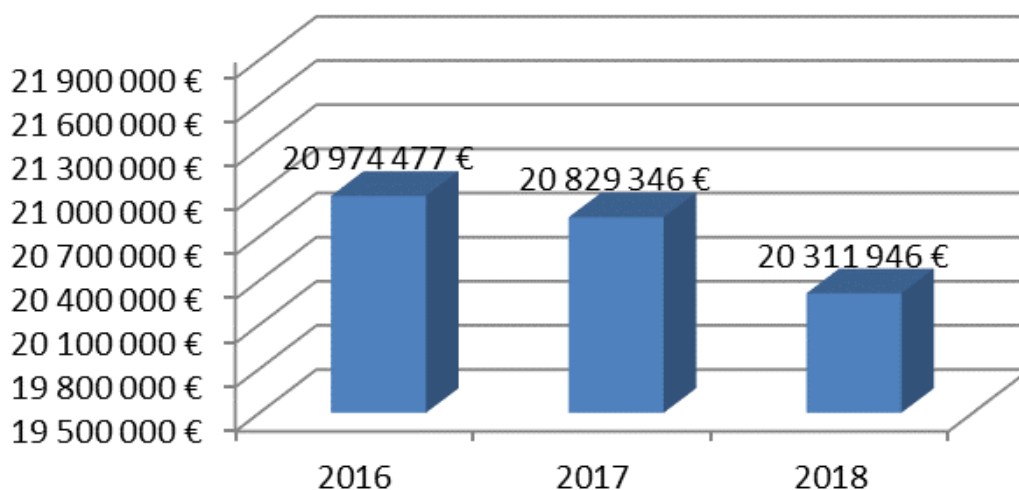
<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Hypothèses</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
011 Charges générales	4 288 193		
012 Salaires	12 070 384		PPCR, augmentation des charges sociales, mise en place du RIFSEEP (données au 31/01/2017)
014 Atténuation de produits	305 000		FPIC + dégrèvement jeunes agriculteurs
022 Dépenses imprévues	200 000		
65 Participations	1 673 642		
65 Subvention de fonctionnement CCAS et BP annexe restauration en RPA (valorisation des services)	1 092 704		1 028 704 € au CCAS 64 000 € au budget annexe restauration en RPA
66 Intérêts des emprunts	556 349		
67 Charges exceptionnelles	221 101		
68 Dotations aux provisions	500 000		
Virement à l'investissement (y compris amortissement) (023+042)	<b>1 804 573</b>		
Impôts et taxes (73)		13 465 924	Estimation des contributions directes
Dotations (Etat + Département) (74)		3 857 487	
Autres recettes (013, 70, 75, 76, 77)		1 668 656	
Remboursement services partagés CCAS		1 319 879	remboursement valorisation des services
002 - Excédent antérieur reporté		2 400 000	sous réserve : CA 2017 non clôturé
<b>TOTAL</b>	<b>22 711 946</b>	<b>22 711 946</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
021 Virement de la section de Fonctionnement		1 804 573	doit couvrir au moins le capital des emprunts à rembourser (021+040)
001 -Résultat antérieur reporté investissement		2 275 550	
1641 Capital des emprunts à rembourser	1 490 177		
Restes à réaliser	2 028 910		Opérations comprises
10222 F.C.T.V.A+amendes de police et taxe d'aménagement		890 000	estimation au 30/01/2018 : FCTVA = 600 000 € + amendes de police = 40 000 € + TA = 250 000 €
Capitalisation du résultat de fonctionnement 2017 (1068)		2 419 054	couvre les écritures antérieures ( déficit I 2017 + Reports de D - Reports de R <b>et si possible</b> + Réinscriptions de D - Réinscriptions de R - report R emprunt)
Inscriptions	6 947 702	1 245 991	Crédits des services + PPI
16 Emprunt 2018		1 831 620	
<b>TOTAL</b>	<b>10 466 789</b>	<b>10 466 789</b>	

Mise à jour : 14/02/2018

## 2-La section de fonctionnement :

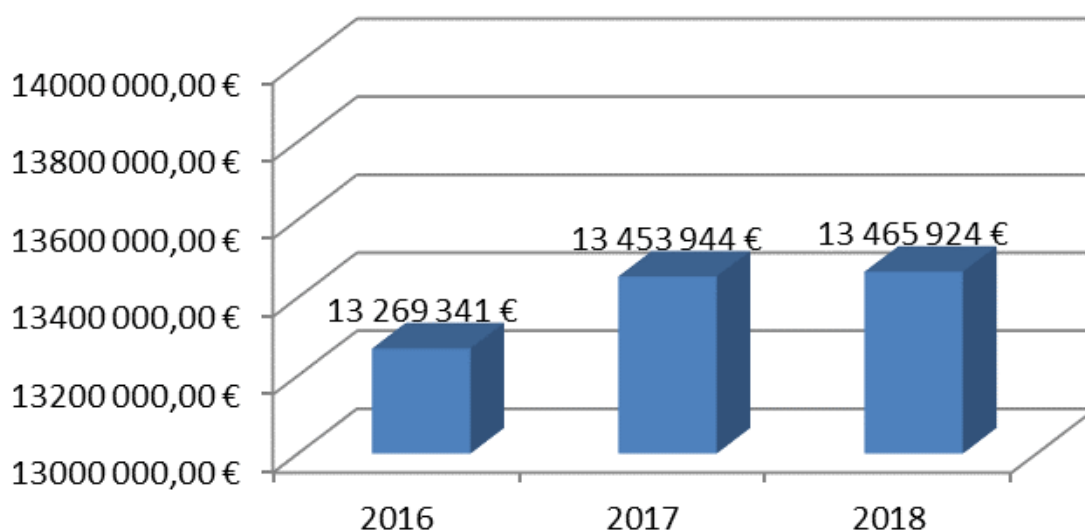
### A- Les principales recettes de fonctionnement

#### Recettes de fonctionnement de 2016 à 2018



### -La fiscalité

#### Evolution des produits perçus de la fiscalité de 2016 à 2018

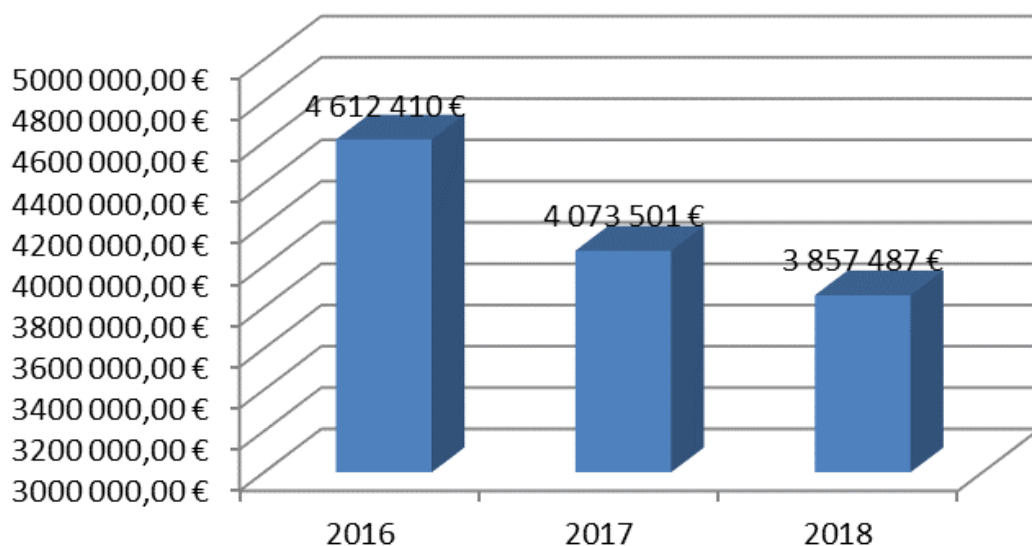


On constate une faible évolution annuelle des produits de la fiscalité directe. Compte tenu du choix de ne pas modifier les taux d'imposition, les produits sont donc estimés en 2018

avec une hausse raisonnable. Une stabilisation du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) est anticipée. Concernant les produits de la fiscalité indirecte, ils sont surtout impactés par l'évolution de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. L'année 2017 a pu constater une hausse importante de cette taxe après plusieurs années de morosité. Pour 2018, les recettes de cette taxe très volatiles sont estimées très prudemment.

#### -Les dotations

**Evolution des dotations perçues de 2016 à 2018**

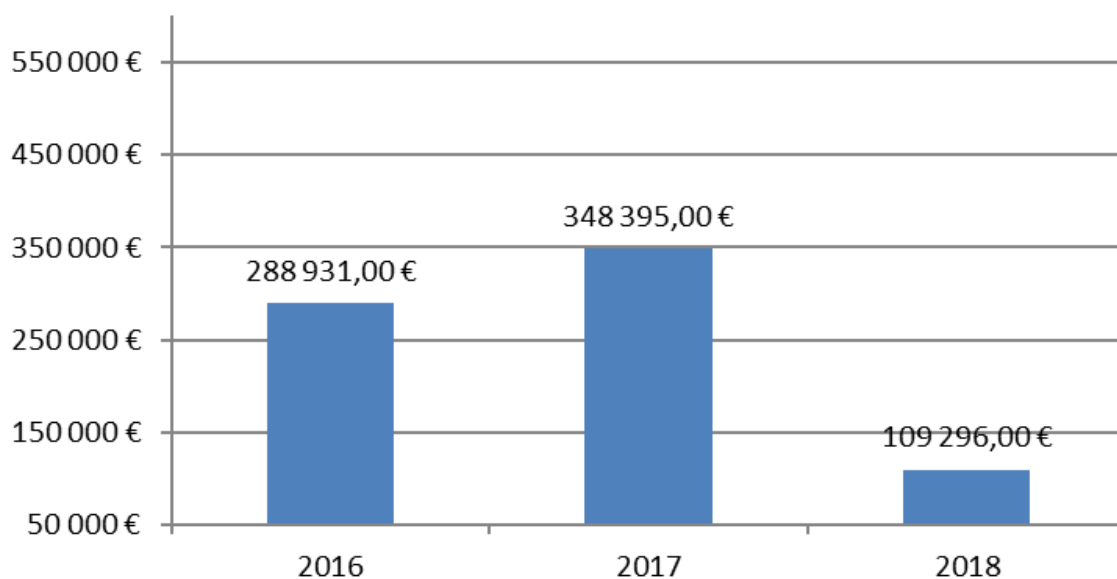


Après plusieurs années de baisses importantes : une baisse cumulée d'environ **2 550 000** depuis 2014. La baisse des dotations de l'Etat doit se ralentir en 2018 au vu de la loi de finances. Toutefois, la baisse de la population de référence 2018 impactera la dotation générale de fonctionnement.

Par ailleurs, une incertitude reste présente sur la DSU (dotation de solidarité urbaine). La ville de Montivilliers était très proche du seuil d'inéligibilité en 2017 et pourrait tomber sous ce seuil en 2018. Le produit de la DSU serait alors divisé par 2 en 2018 et tomberait à 320 000 €.

#### -Les autres recettes

## Evolution des autres recettes de 2016 à 2018



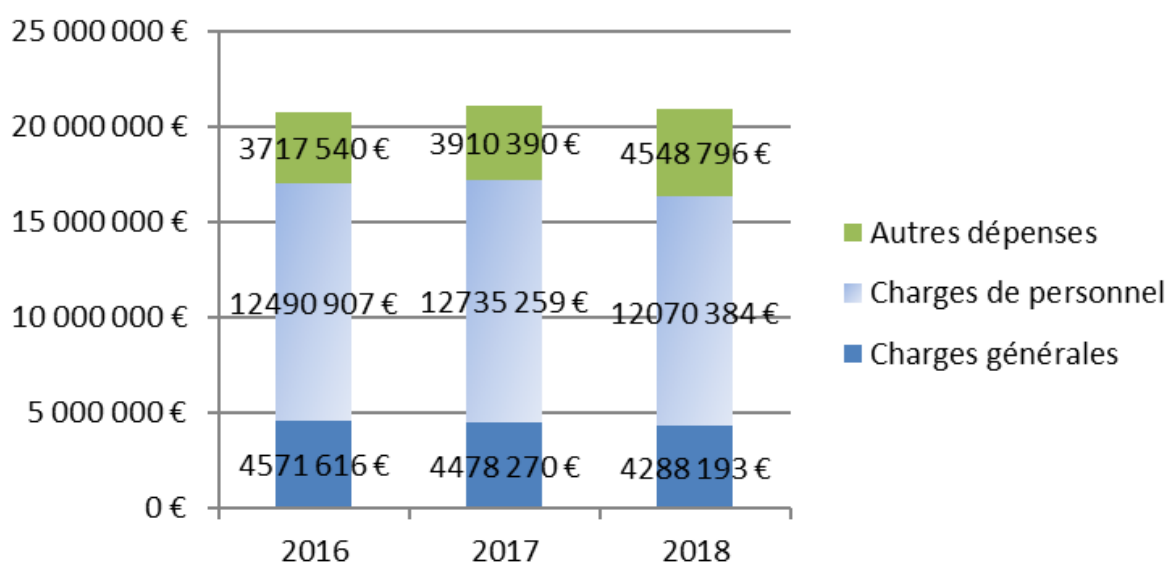
Elles comprennent notamment les produits des services et les produits des cessions des immobilisations.

Concernant les produits des services, une évolution de la tarification des services est prévue. Les tarifs des services sont revus traditionnellement au mois de mars au moment du vote du budget, il est proposé d'appliquer le taux prévisionnel de l'inflation 2018 aux tarifs municipaux afin de limiter l'impact sur les usagers et de permettre à la collectivité d'augmenter légèrement ses ressources (**soit 1,2%**). Le produit des cessions peut difficilement être anticipé, le produit est donc revu à la baisse par rapport à la réalisation de 2017. Enfin, les prévisions prennent en compte la fin des recettes liées aux contrats aidés.

Les recettes de fonctionnement devraient donc se contracter de 2,4% en 2018 obligeant la collectivité à poursuivre ses efforts sur la maîtrise de ses dépenses.

### B- Les dépenses de fonctionnement

## Evolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2018



### -Les charges de personnel :

Elles représentent plus de 62% des charges de gestion courante de la collectivité la maîtrise de la masse salariale est donc indispensable pour permettre à la collectivité de maintenir ses marges de manœuvre. Son évolution est raisonnée depuis 2014 et le budget primitif 2018 devrait amorcer une baisse de la masse salariale.

La principale raison de cette baisse est la suppression de la réserve qui était mise annuellement sur la masse salariale pour financer une éventuelle difficulté de gestion, cette réserve sera inscrite en provision pour risques et charges compte tenu d'un contentieux en cours qui pourrait impacter le budget de la collectivité. Par ailleurs, l'année 2017 a été marquée par de fortes évolutions en matière salariale (dégel de la valeur du point, mise en place du parcours carrières et rémunération et plusieurs tours d'élection) qui ne se reproduiront pas en 2018. Une enveloppe a néanmoins été réservée afin de mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

La suppression des contrats aidés a aussi été intégrée pour permettre la continuité du fonctionnement des services. Le rétablissement de la journée de carence devrait aussi avoir un impact sur la masse salariale.

### -Les charges à caractère général :

Ces charges ont fait l'objet d'efforts considérables de gestion depuis 2014 avec une baisse annuelle constante pendant 4 ans. Les services ont réalisé de fortes économies en révisant de manière systématique les plus gros contrats (énergie, entretien, copieurs, assurance...) Ce chapitre fait toujours l'objet de réels efforts et devrait atteindre l'objectif de la note de cadrage 2018 qui demandait une baisse de 5%. La présentation des économies d'énergie et du suivi des contrats est annexée au présent document.



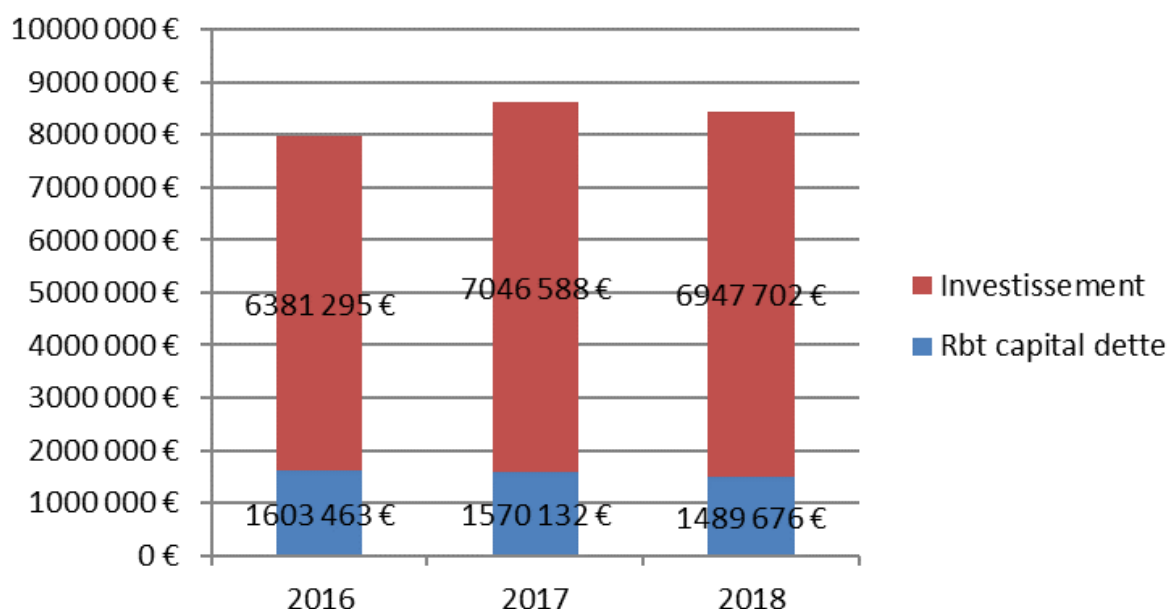
### -Les subventions :

Le chapitre consacré aux subventions devrait peu évoluer en 2018. En effet, la municipalité a fait **le choix de maintenir en 2018 son soutien aux acteurs du territoire, en particulier associatifs**. La subvention au CCAS devrait néanmoins s'ajuster au besoin réel de l'établissement et baisser légèrement en 2018.

Les autres dépenses de fonctionnement resteront stables, hormis la dotation aux provisions qui sera portée à 500 000 euros en 2018. A ce stade de la construction budgétaire, un montant de 200 000 euros a été envisagé sur le chapitre des dépenses imprévues.

### 3-La section d'investissement

**Evolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2018**

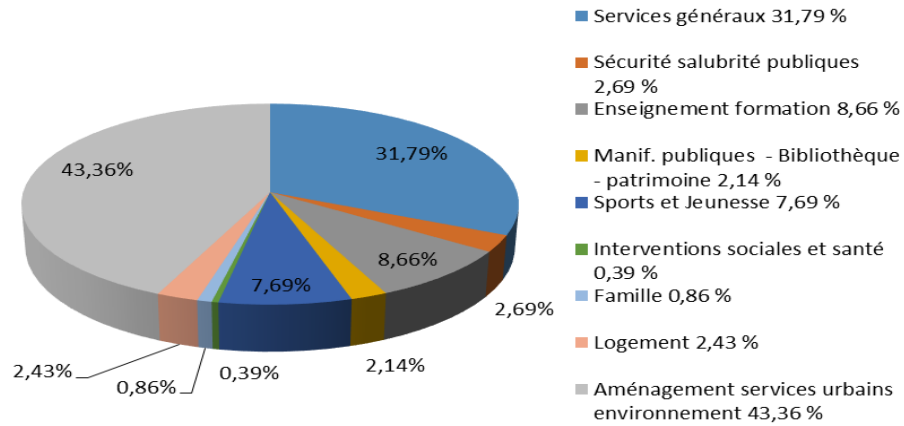


Des efforts sont réalisés depuis plusieurs années pour maintenir l'entretien des équipements communaux. Les crédits récurrents des services sont consacrés à l'entretien des bâtiments (écoles, structures jeunes) et à l'entretien des voiries communales (voirie, éclairage public, espaces publics).

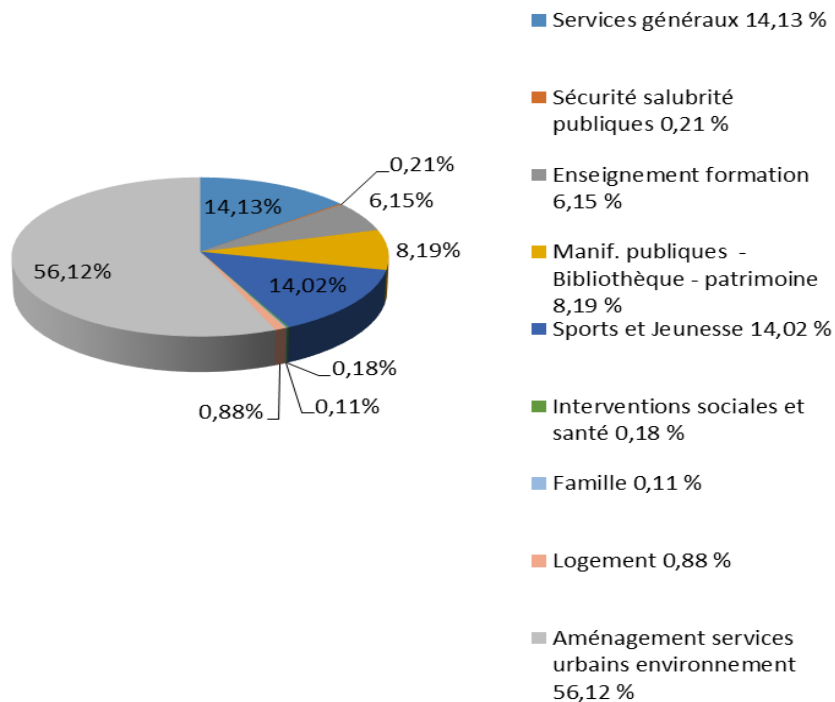
En 2018, un effort supplémentaire sera effectué sur les dépenses d'informatisation de la commune afin de permettre à la collectivité d'améliorer les services proposés à la population. Une enveloppe est par ailleurs réservée en vue de débiter un projet ambitieux d'informatisation des salles de classes dans l'ensemble des écoles de Montivilliers.

L'ensemble des projets fait l'objet de recherches de financements importants afin de permettre à la collectivité de les mener à bien. Les financements escomptés pour le financement des projets 2018 sont de 1 254 000 euros.

### Répartition par fonction des crédits d'investissement 2016



### Répartition par fonction des crédits d'investissement 2017



2018 sera aussi le début de la réalisation de deux projets d'investissement ambitieux : Le complexe sportif de la Belle Etoile et l'aménagement des abords des Hallettes. Compte tenu de l'envergure de ces deux opérations et de la nécessité d'aborder leur financement de manière pluriannuelle, il sera proposé au Conseil Municipal de voter des autorisations de programme avec crédits de paiement (AP/CP) pour ces deux opérations lors de la séance du vote du budget 2018. Ce mode de fonctionnement permettra d'inscrire annuellement strictement les crédits nécessaires au besoin de l'exercice et évitera ainsi de devoir mobiliser un emprunt inutile sur l'année considérée.

Liste des programmes				
Libellé	Total	2018	2019	2020
1040 - AMENAGEMENTS SPORTIFS DE LA BELLE ETOILE	6 300 000	1 620 000	3 800 000	880 000
1016 - TRAVAUX ACCESSIBILITE	477 460	200 036	81 371	196 053
45811037 - VOIRIE CINEMA	898 266	898 266		
10851 - AMENAGEMENTS CENTRE VILLE HALLETES	1 390 137	132 000	1 008 137	250 000
1089 - ECLAIRAGE PUBLIC	750 000	300 000	250 000	200 000
1030 - TRAVAUX MONUMENTS HISTORIQUES	900 000	250 000	150 000	500 000
10852 - AMENAGEMENT CENTRE COMMERCIAL DE LA BELLE ETOILE	978 000	27 000	101 000	850 000
GMT - ENTRETIEN BATIMENT GROUPE MONTIVILLION DE TENNIS	208 000	102 000	69 000	37 000
CREDITS DES SERVICES	6 500 000	2 500 000	2 000 000	2 000 000
CSJM - RENOVATION THERMIQUE CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN	756 000	618 400	137 600	
REPORTS	1 200 000	1 200 000	0	0
Total dépenses programme	20 357 863	7 847 702	7 597 108	4 913 053
Total recettes programme	8 146 418	1 845 991	4 092 197	2 208 230
Coût annuel	12 211 445	6 001 711	3 504 911	2 704 823

Afin de financer l'ensemble de ces investissements, l'emprunt 2018 est envisagé à hauteur de 2 millions d'euros.

L'incident du 22 Janvier 2018 à l'Abbaye pourrait nécessiter la révision des priorités.

### Budgets annexes

Les budgets annexes ne comportent pour la plupart qu'une section de fonctionnement, ils ont été créés afin d'individualiser leurs dépenses et permettre ainsi un suivi des opérations de TVA. Ils sont peu importants en montant et ont peu d'impact sur le budget principal.

Le budget développement économique a une section d'investissement afin de réaliser les travaux nécessaires à l'entretien des bâtiments de la pépinière d'entreprise et termine de rembourser un emprunt.

Les budgets liés aux opérations d'aménagement (Quartier du temple et Jardins de la ville Réauté – Fréville) sont actuellement déficitaires du fait de leur nature. Ils trouveront leur équilibre au terme des procédures d'aménagement.


## **Conclusion**

Après plusieurs années d'attente, le budget 2018 verra se concrétiser plusieurs investissements importants du mandat. Les faibles dépenses d'investissement des années précédentes ont permis à la ville de Montivilliers de constituer un fonds de roulement important qu'elle va pouvoir utiliser jusque 2020. Les ressources financières de la collectivité et son faible taux d'endettement lui permettent d'aborder les prochaines années sereinement mais l'analyse financière monte une baisse de l'épargne de gestion et donc une baisse de la capacité de la ville à faire face à de nouvelles dépenses.


La ville de Montivilliers devra donc continuer de réaliser des efforts sur sa section de fonctionnement afin de ne pas hypothéquer l'avenir.

# ANNEXES


## Annexe 1-Les fiches opérations

	<b>LIBELLE DE L'OPERATION</b> <b>RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC</b>
<b>Service en charge :</b> <b>Personne chargée de sa réalisation et du suivi :</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b> <b>FRÉDÉRIC DENIS</b>
<b>Service porteur :</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
<b>Services impliqués :</b>	
<b>L'enjeu :</b> Continuer la rénovation et la mise aux normes du parc d'éclairage public	
<b>Description détaillée :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Remplacement mâts, éclairage, réfection réseaux souterrains et mise en place de système à économie d'énergie (généralisation de la led et abaissement de puissance)</li><li>- Mise aux normes des armoires électriques</li><li>- Rénovation des carrefours de feux et mise aux normes</li></ul>	
<b>Modalités d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Utilisation du marché à bons de commande avec l'entreprise Réseaux Environnement</li></ul>	
<b>Public Visé :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Riverains de l'ensemble de la ville</li></ul>	
<b>Bénéficiaires :</b>	
<b>Echéance :</b> Année 2018	
<b>Etapes :</b>	

	<b>LIBELLE DE L'OPERATION</b>  <b>RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN</b>
<b>Service en charge :</b>  <b>Personne chargée de sa réalisation et du suivi :</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>  <b>RONAN CEVAER – FRÉDÉRIC DENIS</b>
<b>Service porteur :</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
<b>Services impliqués :</b>	<b>CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN</b>
<b>L'enjeu :</b> Rénovation énergétique du bâtiment	
<b>Description détaillée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement couverture,</li> <li>- Isolation des combles et pose de membranes d'étanchéité à l'air</li> <li>- Mise en place d'une isolation par l'extérieur</li> <li>- Remplacement des menuiseries</li> <li>- Remplacement des éclairages</li> <li>- adaptation des installations de chauffage</li> </ul>	
<b>Modalités d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise d'œuvre privée</li> <li>- Les travaux seront réalisés par des entreprises après consultation</li> </ul>	
<b>Public Visé :</b> Personnel municipal et utilisateurs des locaux	
<b>Bénéficiaires :</b> Personnel municipal et utilisateurs des locaux	
<b>Echéance :</b> Année 2018 - 2019	
<b>Etapas 2018 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes projet (APS, APD, Pro, DCE)</li> <li>- Dépôt autorisation d'urbanisme</li> <li>- Lancement consultation entreprises</li> </ul>	

	<p style="text-align: center;"><b>LIBELLE DE L'OPERATION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>STADE CLAUDE DUPONT CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE AVEC ESPACE DE CONVIVIALITÉ</b></p>
<p><b>Service en charge :</b></p> <p><b>Personne chargée de sa réalisation et du suivi :</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>FRÉDÉRIC DENIS</b></p>
<p><b>Service porteur :</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>SERVICES TECHNIQUES</b></p>
<p><b>Services impliqués :</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>SERVICE DES SPORTS</b></p>
<p><b>L'enjeu :</b> Construction d'un vestiaire en remplacement des installations modulaires vétustes</p>	
<p><b>Description détaillée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 4 vestiaires avec sanitaires</li> <li>→ Locaux arbitres, bureaux délégués, infirmerie</li> <li>→ Local club, local technique et lingerie</li> <li>→ Sanitaires publics</li> <li>→ 1 espace de convivialité</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>Modalités d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise d'œuvre privée</li> <li>- Les travaux seront réalisés par des entreprises après consultation</li> </ul>	
<p><b>Public Visé :</b> Associations de football et scolaires</p>	
<p><b>Bénéficiaires :</b> Associations de football et scolaires</p>	
<p><b>Echéance :</b> Livraison juillet – aout 2018</p>	
<p><b>Etapas 2018 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux et livraison de l'équipement</li> </ul>	

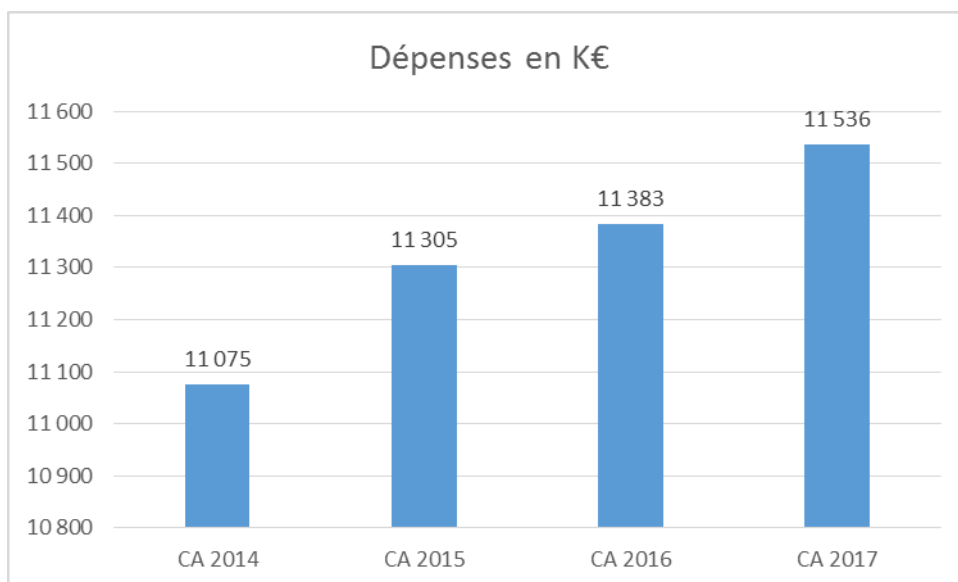


	<b>LIBELLE DE L'OPERATION</b>  <b>CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF À LA BELLE ETOILE</b>
<b>Service en charge :</b>  <b>Personne chargée de sa réalisation et du suivi :</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>  <b>FRÉDÉRIC DENIS</b>
<b>Service porteur :</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
<b>Services impliqués :</b>	<b>SERVICE DES SPORTS</b>
<b>L'enjeu : <u>Construction d'un complexe sportif accolé à la salle de sports existante C. Gand</u></b>	
<b>Description détaillée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'un bâtiment comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une salle multisports</li> <li>→ Une salle de tennis de table</li> <li>→ Une salle d'escrime</li> <li>→ Une salle d'arts martiaux</li> <li>→ Une salle de gymnastique</li> <li>→ Locaux service des sports</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Modalités d'intervention :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise d'œuvre privée</li> <li>- Les travaux seront réalisés par des entreprises après consultation</li> </ul>	
<b>Public Visé :</b> Associations de sports et scolaires	
<b>Bénéficiaires :</b> Associations de sports et scolaires	
<b>Echéance :</b> Livraison dernier trimestre 2019	
<b>Etapas 2018</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Attente délivrance de permis de construire</li> <li>- Lancement consultations entreprises</li> <li>- Procédure d'attribution des marchés de travaux</li> <li>- Réalisation des travaux à 20% (terrassement - fondations)</li> </ul>	

## Annexe 2 : le volet ressources humaines

### I / EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

#### 1°) Evolution des dépenses de personnel



L'évolution des dépenses du personnel sur l'année 2017 s'explique à la fois dans le cadre de l'évolution des carrières des agents mais surtout du fait de la mise en application en 2017 des dispositions de la loi sur le parcours professionnel des carrières et des rémunérations qui a représenté environ 68 000 € pour la Ville de Montivilliers. De plus, sur l'année 2017, un volume d'heures supplémentaires a été nécessaire dans le cadre de l'organisation des élections représentant un peu plus de 40 000 €.

#### 2°) Traitement indiciaire et régime indemnitaire

LIBELLE	CA 2015	% de l'année 2015	CA 2016	% de l'année 2016	CA 2017	% de l'année 2017	BP 2018
Rémunération principale titulaires 64111	5 222 541	70.8%	5 373 540	74 %	5 317 803	71 %	5 185 280
Autres indemnités titulaires 64118	862 529	11.7	636 644	8.79 %	866 846	11.5 %	848 132
Rémunérations non titulaires 64131	1 139 066	15.4 %	1 219 066	16.8 %	1 248 362	16.6 %	1 254 337
Autres indemnités Non titulaires 64138	142 395	1.9%	96 329	0.11 %	61 791	0.8%	96 329

Sur les évolutions des différentes rémunérations, on constate en 2017 :

- Une légère baisse sur les rémunérations principales des agents titulaires liée notamment à des départs non remplacés sur certains postes de travail
- En parallèle, les indemnités versées aux titulaires ont augmenté entre 2016 et 2017 du fait des heures supplémentaires plus volumineuses sur l'année 2017 (année électorale)
- Par contre, les rémunérations principales des non titulaires ont légèrement augmenté entre 2016 et 2017 du fait d'un nombre de remplaçants et de vacataires présents dans la collectivité au cours de l'année
- Néanmoins, les montants de régime indemnitaire et de primes versés aux non titulaires ont diminué car s'agissant essentiellement de non titulaires liés à des remplacements maladie pour lesquels aucun régime indemnitaire n'est versé.

### **3°) Les heures supplémentaires rémunérées**

<b>2013 En nombre</b>	<b>2015</b>	<b>2017</b>
5773	4579	5945

### **4°) Les avantages en nature**

Concernant les avantages en nature, 3 types sont recensés pour 2017 :

- Avantages en nature logement : 5 agents
- Avantages en nature repas : 105 agents (tous statuts confondus)
- Avantages en nature véhicule : 0 agent

## **II / LA STRUCTURE DES EFFECTIFS**

### **1°) L'évolution des agents titulaires et stagiaires depuis 2013**

	<b>Effectifs pourvus</b>			
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>TOTAL</b>
Au 31/12/2013	13	51	191	255
AU 31/12/2015	11	62	184	257
Au 31/12/2017	13	62	183	258

On constate que les effectifs généraux de la collectivité restent stables depuis 2013, avec quelques ajustements au sein des catégories. En 2017, dans le cadre du dispositif de résorption de l'emploi précaire, 6 postes d'adjoint technique ont été créés au sein du service entretien et restauration. Ces 6 créations n'ont pas emporté d'augmentation des effectifs car compensées par d'autres mouvements du personnel.

## 2°) L'évolution des agents contractuels sur postes permanents depuis 2013

	Effectifs pourvus			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/2013	5	19	0	24
AU 31/12/2015	5	11	0	16
Au 31/12/2017	3	13	0	16

Le nombre de postes de contractuels catégorie B a diminué entre 2013 et 2015 du fait du dispositif de résorption de l'emploi précaire. Ce chiffre est resté stable depuis.

Les écarts dans la catégorie A entre 2015 et 2017 sont liés à un départ à la retraite remplacé par un titulaire et une nomination stagiaire / titulaire après sélection professionnelle.

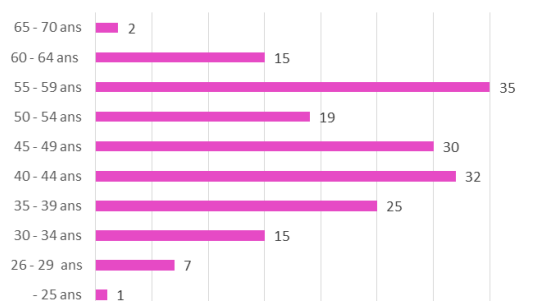
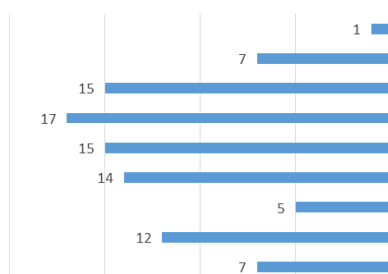
Les écarts en catégorie B entre 2015 et 2017 sont liés au recrutement contractuel d'un agent au CCAS et d'un professeur de musique.

## 3°) Le nombre d'arrivées et de départs entre 2013 et 2015 de fonctionnaires et de non titulaires sur emploi permanent (données du bilan social)

	Arrivées		Départs	
	2015	2017	2015	2017
Fonctionnaires	2	9	5	12
Agents contractuels sur emploi permanent	6	2	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>16</b>

On peut constater une légère augmentation des recrutements et des départs entre 2015 et 2017 particulièrement liés aux départs à la retraite de certains agents conformément à la pyramide des âges indiquée ci-dessous.

### 3°) L'âge



La pyramide des âges est réalisée sur la base des effectifs des stagiaires titulaires ainsi que des contractuels sur emploi permanent soit 274 agents.

On constate que plus de 40 % des effectifs se situent dans la tranche 50 ans et plus.

La tranche au-delà de 55 ans représente 52 femmes et 23 hommes soit 75 agents au total.

25 agents seront concernés par un départ à la retraite dans les deux / trois années à venir (+ de 60 ans)

#### **4°) Le temps de travail**

Le temps de travail de la collectivité est fixé à 36h40 hebdomadaires et à 1558 heures annuelles. Des journées de compensation sont accordées aux agents.

Les cycles de travail sont mis en place en fonction des besoins des services.

Pour les services suivants, le temps de travail est réduit afin de tenir compte de sujétions particulières liées à l'exercice de leur mission :

#### **Temps fixé à 1500 Heures (8 jours de congés sujétions) pour les services :**

- Les agents de la police municipale, hormis l'agent de stationnement (4 agents)
- Les régisseurs du service culturel (3 agents)
- Les agents de la piscine (14 agents)

#### **Temps fixé à 1533 Heures (3 jours de congés sujétions)**

- Les agents de la voirie + cimetière (12 agents)
- Les agents du service propreté (8 agents)
- Les agents des espaces verts (15 agents)
- L'agent affecté 3 Week-end à l'accueil du site cœur d'abbayes (4 agents)
- Les agents du service manifestations publiques (5 agents)
- Les agents du service des sports (9 agents)

### **III / EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

### **1°) Etat des lieux de la parité**

- **Répartition des effectifs des fonctionnaires sur emploi permanent par catégorie hiérarchique (stagiaires, titulaires, contractuels)**

	Catégorie			Total
	A	B	C	
<b>Hommes</b>	9	21	63	93
<b>Femmes</b>	7	54	120	181
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>75</b>	<b>183</b>	<b>274</b>

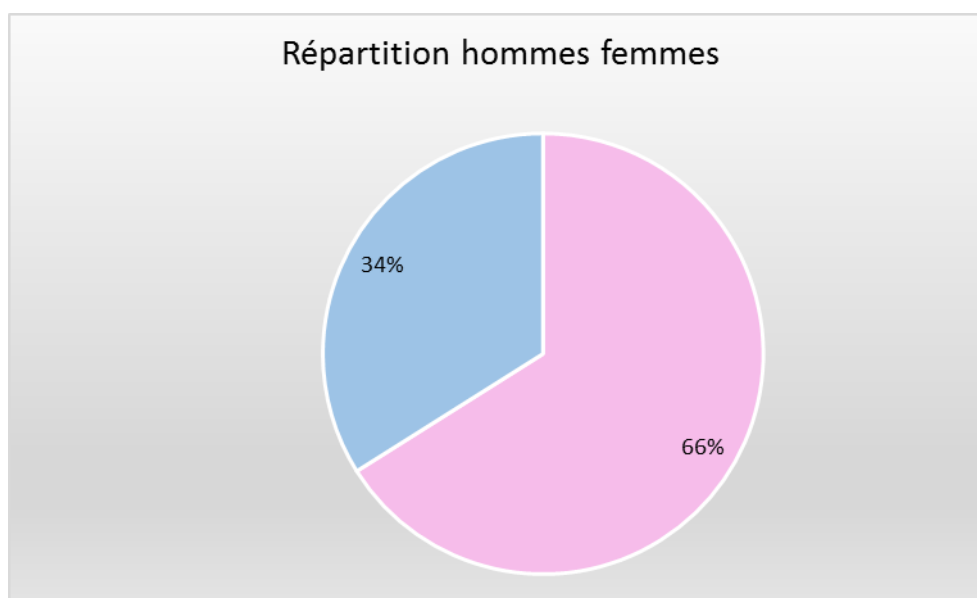
Dans la collectivité il y a 181 femmes et 93 hommes.

→ En catégorie A, les femmes représentent 43 % des effectifs de la catégorie

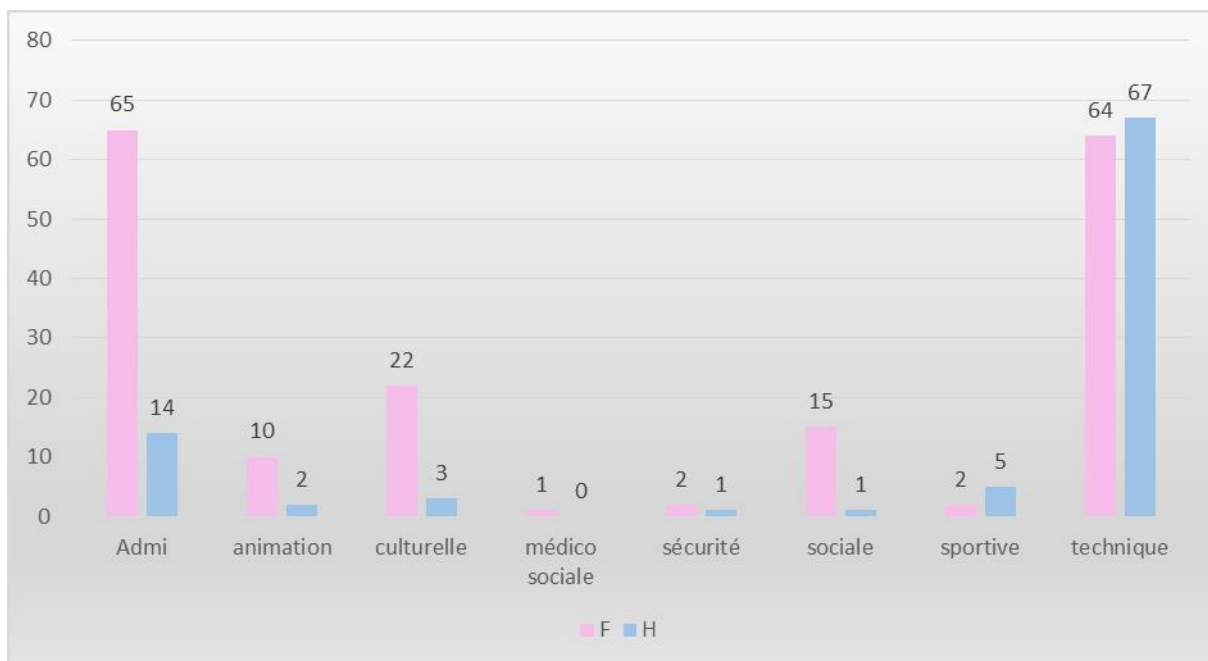
→ En catégorie B, les femmes représentent 72 % des effectifs de la catégorie

→ En catégorie C, les femmes représentent 65 % des effectifs de la catégorie

On retrouve beaucoup de femmes en catégorie C notamment sur des fonctions d'ATSEM et d'agents d'entretien des écoles.



- Répartition par genre selon la filière



Les cadres d'emplois les plus féminisés sont :

- Les adjoints du patrimoine : 100 %
- Les ATSEM : 100%
- Les Adjoints administratifs : 95 %
- Les assistants d'enseignement artistique : 87 %
- Les rédacteurs : 85 %
- Les animateurs : 85 %
- Les adjoints d'animation : 75 %
- Les adjoints techniques : 56 %

Par contre, les femmes sont moins représentées dans les cadres d'emplois suivants :

- Agent de maîtrise : 22 %
- Attaché : 40 %
- Technicien : 42 %
- Educateur APS : 28 %
- Ingénieur : 0%

- Age moyens des fonctionnaires sur emploi permanent

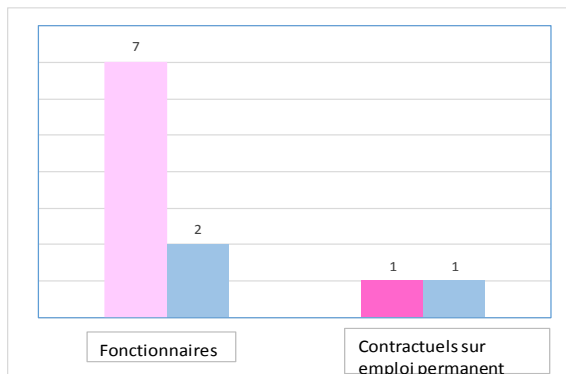
Femmes	Hommes
46,55 ans	45.95 ans
<b>Age moyen général : 46,35 ans</b>	

Les hommes et les femmes se situent globalement dans la même tranche d'âge.

- Temps de travail

- 36 agents travaillent à temps non complet (3 hommes et 33 femmes)
- 33 agents travaillent à temps partiel (33 femmes)

- Recrutements 2017 hommes / femmes





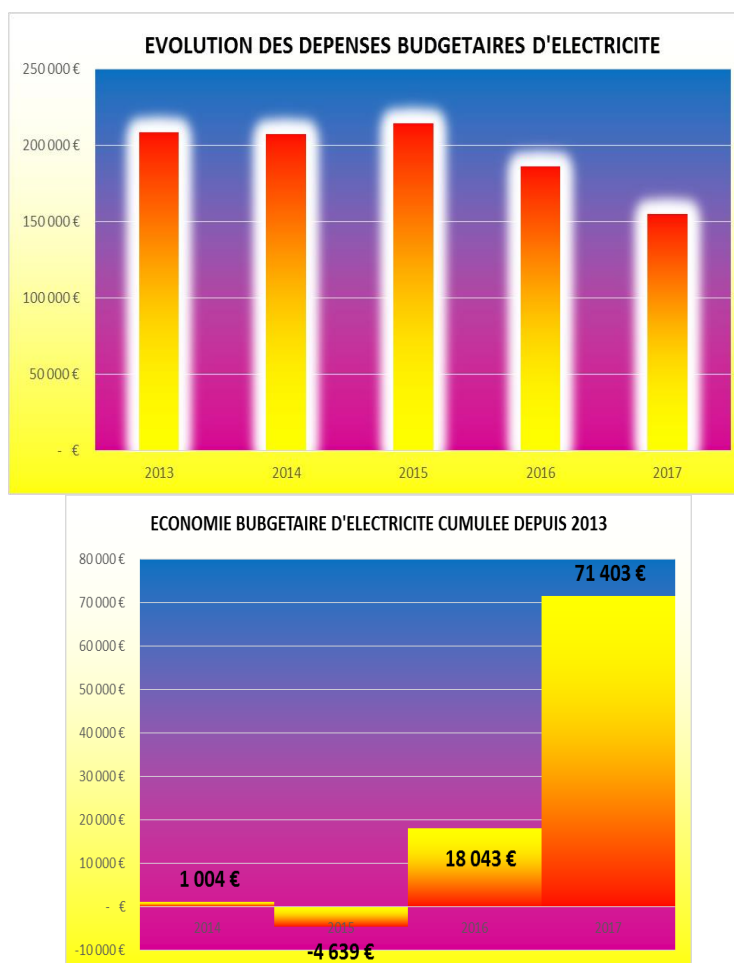
### 3-Synthèse des économies d'énergie et suivi des principaux contrats

## SYNTHESE DES ECONOMIES D'ENERGIE REALISEES DANS LES BATIMENTS MUNICIPAUX

Depuis 2013, les dépenses d'énergie font l'objet d'un suivi précis et continu. Cette gestion rigoureuse associée à un programme de travaux d'économies d'énergie a permis une baisse remarquable des dépenses de fluides.

Les graphiques ci-dessous représentent l'évolution des dépenses ainsi que l'économie cumulée pour chacun des 3 fluides : électricité, gaz et eau, depuis la mise en œuvre de ce suivi.

### ELECTRICITE

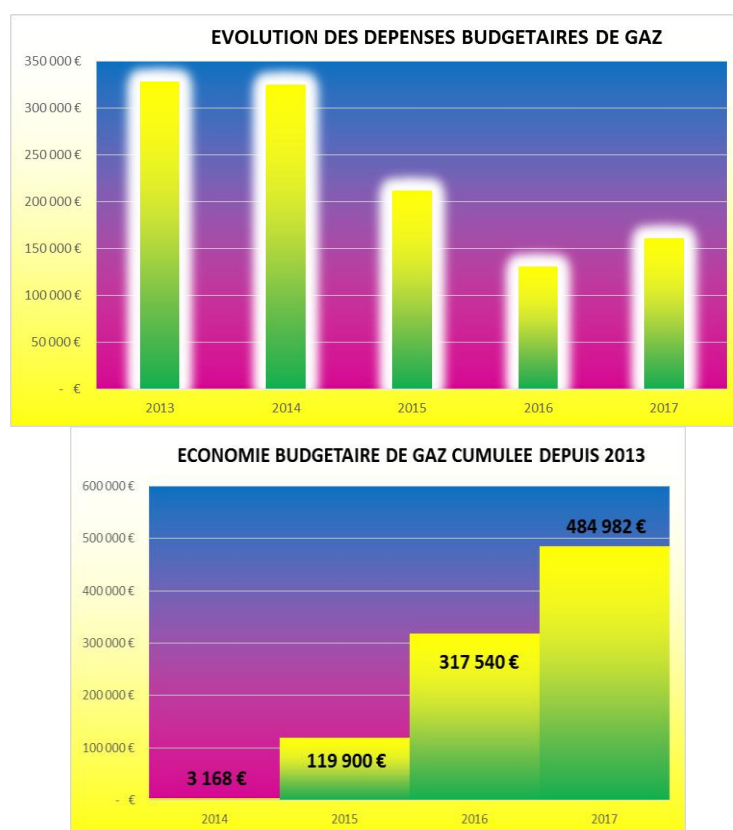


Les dépenses d'électricité sont en très nette baisse depuis 2015 avec en 2017 une économie supplémentaire de près de 31 000€, ce qui est remarquable. L'économie cumulée sur les 3 dernières années dépasse les 87 000€.

Ce gain a été en grande partie possible grâce aux tarifs attractifs résultants de l'appel d'offre groupé lancé fin 2015 sur l'ensemble du territoire Codah.

Depuis le 01 janvier 2018, un nouveau contrat issu du même groupement est en exécution. Malheureusement les prix de l'énergie sont moins attractifs que dans le marché précédent. De nouvelles taxes viennent encore alourdir la facture. La seule consolation est que l'électricité fournie est déclarée de production 100% ENR

## GAZ



Malgré une légère hausse en 2017 due à une météo plus rigoureuse et à une occupation plus importante des locaux municipaux, les dépenses de gaz restent en très nette baisse depuis 2013, la saison de référence (- 51%)

Ces économies remarquables ont plusieurs origines (classées par ordre d'importance)

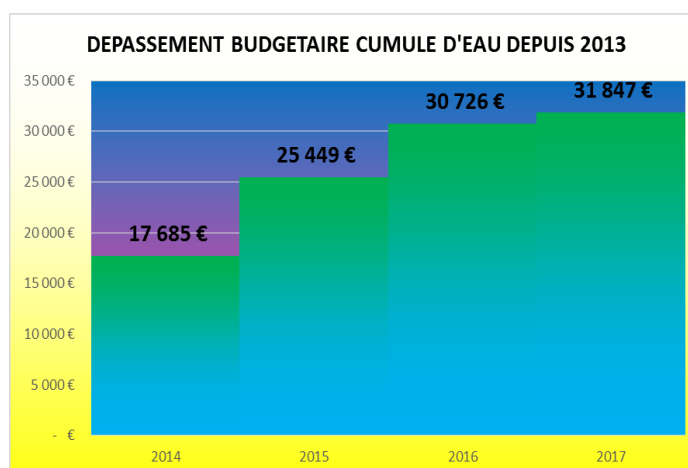
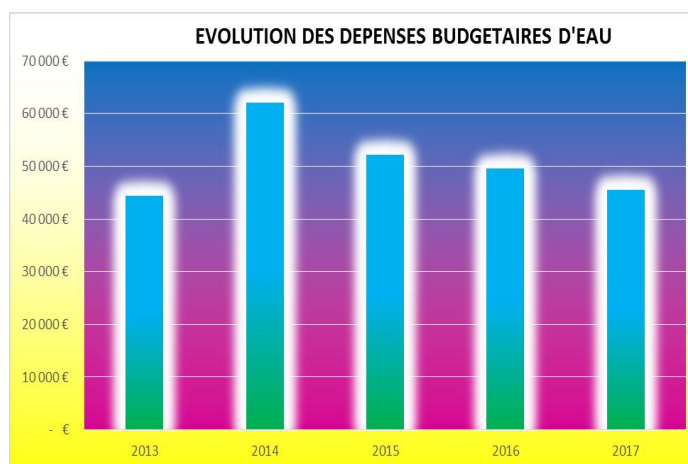
1°) un nouveau marché de chauffage négocié avec succès en 2014

2°) un suivi précis et rigoureux des consommations (rendu possible grâce au développement de la télérelève)

3°) un programme de travaux d'économie d'énergie ciblé

4°) une baisse des tarifs liée à la conjoncture **qui est d'ailleurs répartie fortement à la hausse + 7% depuis le 01 janvier 2018 à cause notamment d'une hausse de 43% de la TICGN**

## EAU



Bien que les dépenses d'eau soient toujours supérieures aux valeurs de 2013, année de référence, elles sont en nette diminution depuis les 3 dernières années. Ce résultat est rendu possible grâce au déploiement de la télérelève permettant de détecter très rapidement l'apparition de fuites ou de consommations anormales. Toutefois la hausse constante des tarifs pondère largement l'impact des volumes d'eau économisés.

### EN CONCLUSION

**Le travail de fond mené depuis 5 années par les services techniques sur les consommations des fluides des bâtiments a permis d'alléger de façon significative les charges supportées par la ville.**

Ces résultats ont également été possibles grâce aux initiatives suivantes :

- Déploiement du réseau de télérelève de compteurs et de sondes permettant un suivi précis des consommations et des T° dans les bâtiments

Il est également à rappeler que la réactivité découlant de la télérelève a permis de déceler rapidement plusieurs fuites d'eau dont l'impact financier aurait été de l'ordre de 60 000€

- Travaux d'optimisation des installations de chauffage d'économies d'énergies réalisés en partenariat avec l'exploitant de chauffage
- Renforcements de l'isolation thermique des parois réalisés lors de travaux de gros entretien des bâtiments (terrasses, fenêtres etc.)

Aussi, 2018 devrait voir se poursuivre le déploiement des actions suivantes :

- Les études de projet de l'opération de réhabilitation et d'amélioration de la performance thermique du Centre Social J. Moulin.
- Réfection et isolation thermique d'une partie des terrasses de M. Grout
- Mise en place dans les salles de classes d'éclairages dotés de la technologie LED

**Les gains liés à la qualité de l'exploitation des bâtiments ont cependant leurs limites et vont avoir tendance à stagner dans les années futures même si les économies réalisées par rapport à la période de référence (2013) se cumulent toujours.**

**Cependant, des gisements importants d'économies d'énergie existent encore mais ils ne sont possibles qu'avec une volonté politique affirmée en direction de la maîtrise des dépenses d'énergie. Pour le chauffage, la réduction massive des coûts ne pourra avoir lieu qu'avec des travaux lourds d'amélioration de la performance thermique de nos bâtiments. Les aides financières des partenaires habituels (Codah, Département, Région, Etat) existent déjà et devraient se renforcer dans les années futures (COP22)**

**Pour l'électricité, les acteurs principaux d'une réduction des consommations ne pourront être que les utilisateurs des bâtiments municipaux par une utilisation économe de l'éclairage et des appareils branchés dans les prises de courant.**

**Cet objectif ne pourra être obtenu que par une sensibilisation et une éducation sur le long terme des personnes concernées associées et conjuguées au développement d'une motivation à la sobriété énergétique, elle-même aiguisée par une émulation positive (peut être sous forme de challenge récompensé).**

**Cette démarche pourrait s'inscrire comme action prometteuse de résultat dans l'engagement de la ville envers le développement durable.**

## Suivi des principaux contrats

Contrat	Coût 2015	Coût 2016	Coût 2017	Evolution 2017/2016	Commentaires
Assurances Dommages aux biens et risques annexes	198 619,77	81 887,80	58 307,75	-28,80%	Cotisation en baisse entre 2016 et 2017 : surface des bâtiments à assurer mises à jour ST
Assurances Responsabilités civiles et risques annexes	88 910,94	16 958,24	14 325,06	-15,53%	Coût 2017 provisoire, en attente de la prime complémentaire 2017 suite déclaration RH en début d'année 2018
Assurance véhicules à moteur et risques annexes	54 425,56	40 184,69	42 832,62	+6,58%	Cotisation en fonction des mouvements annuels de véhicules
Assurance de la Protection juridique	9 977,74	2 104,78	2 123,64	+0.89%	Cotisation en évolution en fonction de l'évolution des indices de révision
Assurance des prestations statutaires	96 136,18	93 705,74	93 785,64	+0.08%	En attente de la prime complémentaire 2017 suite déclaration RH en début d'année 2018

### Evolution 2018

Contrat	Coût 2017	Commentaires
Assurances Dommages aux biens et risques annexes	63 000,00	Provision plus importante en prévision d'une réflexion en cours sur la garantie « Exposition ».
Assurance véhicules à moteur et risques annexes	45 000,00	Cotisation en fonction des mouvements annuels de véhicules
Assurance de la Protection juridique	3 054,00	Présentation par AXA Juridique d'une facture fin 2017 élevée, courrier de demande d'explications (facture incluant le CCAS ?) en attente
Assurances Responsabilités civiles et risques annexes  Assurance des prestations statutaires	133 000,00	Chiffrage global donnée par la RH

4-Annexes  
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES SERVICES

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Services Techniques**

#### **Rétrospective 2017**

##### **Dépenses d'investissement**

Dans les bâtiments municipaux, 2017 a vu se réaliser plus de 80 opérations de travaux d'investissement pour un coût total de 740 000 €. Les chantiers les plus marquants sont :

- La réfection de la toiture de l'école Victor Hugo pour 160 000€
- La première phase de la réfection des gouttières et chéneaux de l'Abbatiale pour 180 000€
- La réfection de l'éclairage des cours de tennis du GMT pour 50 000€
- Le lancement de la construction des vestiaires Claude Dupont dont le coût d'opération total est estimé à 920 000€.

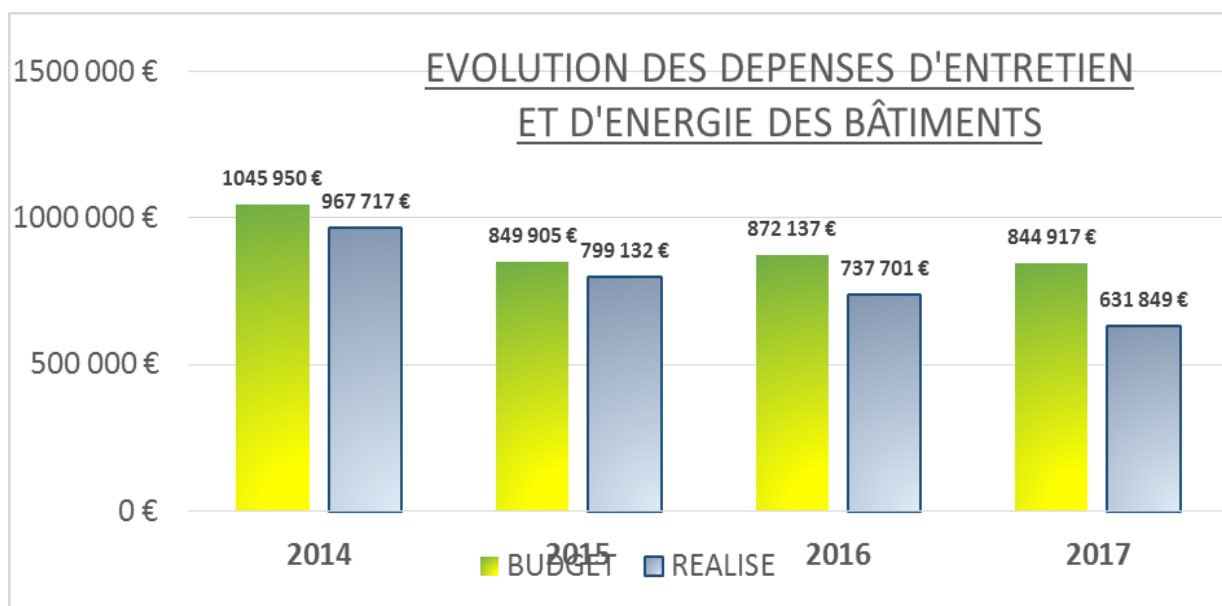
Pour les espaces publics, le budget alloué était en 2017 de 1 360 300€ (1 060 300€ sur les crédits d'équipements + 300 000€ au PPI pour l'éclairage public). Ces crédits ont été majoritairement consacrés à l'entretien des 95 km de voirie municipale et à l'équipement des services voirie, espaces verts et propreté urbaine.

On pourra toutefois souligner quelques réalisations notables comme :

- La réhabilitation et remise en service de la fontaine St Sauveur
- La réfection et valorisation de la rue de la République
- La mise en valeur de la sente des rivières

Concernant les dépenses d'entretien et d'énergie des bâtiments sont en très nette baisse depuis plusieurs années. Le cumul des économies réalisées sur ces lignes depuis 2014 entre budgété et réalisé est proche de 500 000€.

Ce résultat a été rendu possible par un suivi précis des dépenses d'énergie et une maîtrise des dépenses d'entretien des bâtiments



### **Perspectives 2018**

#### **Concernant les travaux dans les bâtiments,**

Les différentes commissions municipales ont priorisé un montant total de 983 000€. Ce montant sera arbitré lors de la préparation budgétaire

De plus plusieurs projets sont en cours de réalisation. Aussi 2018 verra se concrétiser les étapes suivantes :

- La livraison des vestiaires Claude Dupont
- Le début du chantier de construction du complexe sportif
- Le début du chantier de réhabilitation thermique de J. Moulin
- La mise en accessibilité des locaux de la bibliothèque et des vestiaires L. Simon
- Le renforcement des abouts de sommiers ainsi que la fin de la réfection des gouttières et chéneaux sur l'abbatiale
- La continuité du programme de la rénovation du GMT

Toutefois, l'incident structurel qui s'est produit à Cœur d'Abbaye le 22 janvier et dont on ne peut mesurer à l'heure actuelle l'incidence financière, risque de bousculer les priorités et le traitement de certains dossiers

#### **Concernant le fonctionnement des bâtiments,**

Il apparait très probable que la baisse des coûts décrite ci - dessus ait atteint un plancher en 2017 et que les dépenses repartent à la hausse en 2018, notamment avec un renchérissement sensible de la facture gaz et électricité.

Il subsiste néanmoins que les économies importantes réalisées par rapport à la référence de 2013 sont bien réelles (Voir ROB ECO ENERGIES)



### **Pour les espaces publics,**

La commission en date du 14 décembre 2017 à priorisé un montant total d'investissement de 1 200 000€ pour les investissements des sous fonctions Eclairage public, voirie, espaces verts et propreté urbaine. A cela s'ajoute une demande de 300 000€ au PPI pour la réfection du réseau d'éclairage public.

Ces différents montants seront arbitrés lors de la préparation budgétaire.

Il est toutefois envisagé de concentrer les investissements de voirie sur le centre-ville et notamment sur les rues Michel et Oscar Germain ainsi que la place du Cœur.

Le réaménagement complet du parking de l'avenue Simone Veil est également à l'étude, l'aboutissement du projet est notamment conditionné à la coopération des commerçants du centre-ville pour l'utiliser.

### **Côté dépenses de fonctionnement des espaces publics,**

Les nouvelles normes environnementales (0% phyto) ainsi que la réglementation inhérente aux interventions de voirie à proximité des réseaux complexifie et allonge les délais d'intervention des agents municipaux.

Dans le même temps le non remplacement de personnel suite à décès ou à départ de la ville, on fait passer les moyens opérationnels sur le terrain en deçà du potentiel humain nécessaire à la bonne exécution du service public.

Aussi un renforcement significatif des effectifs de terrain est sollicité pour 2018 sachant qu'une externalisation de certaines prestations serait beaucoup plus onéreuse pour la ville.

**C'est donc avec ces différents éléments qu'un budget de 1 977 130€ (soit une réduction 2.15% du budget 2017) est sollicité en 2018 pour l'ensemble des lignes de dépenses de fonctionnement gérées par les services techniques**

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service des sports logistique et matériel**

#### **Rétrospective 2017**

- Différents travaux de sécurité ont été menés sur les installations sportives comme le remplacement des treuils de commande de panneaux de basket à la salle Sibran et au gymnase Christian Gand, la réfection des caniveaux de la piste d'athlétisme ou le traitement des éclats de béton à la salle de karaté, pour un montant de 8 786 € ainsi que le remplacement du module central du skate Park pour 11 520 €.

- Du matériel sportif a été remplacé pour un montant de 5 123 €.

- Le remplacement d'un pare ballon au stade Jules Tauvel budgétisé à hauteur de 8 500 € a été pris en charge par l'assurance dans le cadre des tempêtes hivernales.

- La mise en place d'une mini rampe de skate chiffrée à 18 348 € est effective depuis le 5 décembre 2017. 7 645 € de subvention sont acquis sur la réserve parlementaire d'Edouard Philippe ainsi que 4 497 € de la DETR.

- La réfection du virage n° 1 de la piste de BMX pour 23 000 € initialement programmée pour la fin de l'année 2017 a été reportée en début d'année 2018 suite aux intempéries.

- L'opération de décapage des terrains de tennis du GMT pour 6 127 € a été effectuée en fin d'année pour permettre à l'association d'être aux normes pour programmer son Open National de Tennis de janvier 2018. Cette opération ne sera pas reconduite en 2018.

#### **Perspectives 2018**

##### **I-Soutien à la vie associative sportive**

	Proposition budget 2017	Proposition budget 2018	Observations
GMT subv. EDF	1 000 €	0 €	La subvention EDF/GMT disparaît après la signature de la convention avec le GMT La commission n° 4 préconise un statu quo sur les différentes subventions aux associations sportives
Subventions exceptionnelles Sur proposition de l'OMS	10 100 €	10 100 €	
Subventions aux associations Sportives (répartition ultérieure OMS)	140 706 €	140 706 €	

## **II-En fonctionnement : lignes suivies par le service des sports**

	B.P. 2017	Proposition 2018	
40- services communs	15 055 €	13 945 €	- 7 %
411- salles de sports	22 807 €	19 357 €	-15 %
412- stades	6 876 €	6 176 €	-10 %

## **III-En investissement :**

- Indépendamment des nécessaires renouvellements des matériels, l'enveloppe de 30 000 € dédiée à cet effet va être fortement sollicitée pour conforter la sécurité des installations sportives avec le changement des stops chutes des panneaux de basket des salles Gand et Jean Prévost (coût estimatif 15 000 €).

- 12 000 € ont été attribués pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger pour permettre au service de remplir ses missions sur la logistique matériel y compris les week-ends.

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

### Service Enfance, Jeunesse, Scolaire

#### Rétrospective 2017

Il avait été envisagé de mettre en place une garderie périscolaire, sans restauration, dans les écoles élémentaires et maternelles de Montivilliers, le mercredi de 7h45 à 8h20 et de 11h30 à 12h30.

Le coût de ce service supplémentaire avait été évalué à **17 220€** de septembre à décembre 2017 et à **42 660€** pour l'année scolaire 2017 / 2018.

Compte-tenu de l'effort financier important qu'ait représenté ce service supplémentaire et du faible nombre de familles s'étant révélées intéressées, le projet a été abandonné.

Le service Jeunesse a organisé pour la première fois à Montivilliers un tournoi de jeu en ligne (coût de l'opération **8 000€**). Devant le succès remporté auprès du public jeune, il a été décidé de le pérenniser

Les trois accueils de loisirs Municipaux, le Pass Vacances Loisirs, La Coudraie et la Belle-Etoile ont accueillis plus de 300 enfants.

#### Perspectives 2018

En accord avec les familles montivillonnes et les conseils d'école, la ville de Montivilliers a sollicité auprès de la Direction Académique une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours sur le territoire de la commune à compter de l'année scolaire 2018 / 2019. Dans l'éventualité de ce changement de rythmes scolaire, il sera nécessaire d'adapter l'offre de loisirs municipale du mercredi, avec la réouverture de l'ALSH de La Coudraie le mercredi matin (cout supplémentaire en vacances 2018 : **4 400€**).

Une étude sera également lancée sur l'ouverture d'un accueil de loisirs du mercredi à la Belle-Etoile (Coût supplémentaire en vacances 2018 : **5 824€**).

Le numérique est aujourd'hui un élément incontournable de la politique éducative. Consciente de cet enjeu, la ville de Montivilliers a pris l'initiative de mettre en place avec l'Education Nationale un groupe de travail pour réfléchir ensemble à faire évoluer nos équipements informatiques dans les écoles d'une manière globale et efficiente. Ses préconisations vont pouvoir se décliner dès 2018 dans un ambitieux plan numérique pour les écoles qui s'étalera sur plusieurs années.

Deux hypothèses sont actuellement en cours d'étude :

Le déploiement progressif de classes mobiles (tablettes informatiques). Investissement : **185 956€** / Fonctionnement annuel **33 708€**.

L'équipement des écoles des écoles en classes connectées (haut-débit, vidéoprojecteurs et écrans). Investissement : **238 919€** / fonctionnement annuel **33 708€**.

<b>2018</b>				
Le 28 décembre 2017				
<b>SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE</b>				
<b>SECTEUR SCOLAIRE</b>				
<b>Opérations de dépenses à caractère général</b>				
<b>Ecoles Maternelles</b>				
Fonctionnement Dépenses	BUDGET 2017	BUDGET 2018	<b>Evolution %</b>	Observation
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>43 475,00 €</b>	<b>41 325,00 €</b>	<b>-5%</b>	
<b>Ecoles Primaires</b>				
Fonctionnement Dépenses	BUDGET 2017	BUDGET 2018	<b>Evolution %</b>	Observation
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>100 061,00 €</b>	<b>103 065,49 €</b>	<b>3%</b>	
<b>Transport scolaire</b>				
Fonctionnement Dépenses	BUDGET 2017	BUDGET 2018	<b>Evolution %</b>	Observation
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>7 447,00 €</b>	<b>7 346,00 €</b>	<b>-1%</b>	
<b>Médecine scolaire</b>				
Fonctionnement Dépenses	BUDGET 2017	BUDGET 2018	<b>Evolution %</b>	Observation
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>1 370,00 €</b>	<b>1 370,00 €</b>	<b>0%</b>	
<b>Classe de découverte</b>				
Fonctionnement Dépenses	BUDGET 2017	BUDGET 2018	<b>Evolution %</b>	Observation
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>-5%</b>	

2018				
Le 28 décembre 2017				
SERVICE ENFANCE JEUNESSE SCOLAIRE				
SECTEUR ENFANCE JEUNESSE				
<b>Opérations de dépenses à caractère général</b>				
Fonctionnement Dépenses	BUDGET 2017	BUDGET 2018	Evolution %	Observation
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>127 430,00 €</b>	<b>120 860,00 €</b>	<b>-5%</b>	
Subvention	59 700,00 €	59 700,00 €	0%	Subvention Versée à L'AFGA
<b>Opération recettes</b>				
FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2017 OBTENU	BUDGET 2018 PREVISION	Evolution %	Observation
<b>Produits de services</b>				
Accueils de Loisirs	17 874,77 €	18 700,00 €	5%	Mercredi ALSH Coudraie ,
Accueils Périscolaires	50 632,98 €	50 600,00 €	0%	
Temps d'accueils Périscolaires	67 757,34 €	40 000,00 € Fonctionnement de Janvier à Juin	-41%	Suppression des TAP à compter du 1 juillet 2018
<b>Les dotations</b>				
FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2017 OBTENU	BUDGET 2018 PREVISION	Evolution %	Observation
CAF PSO (accueils de loisirs)	42 530,58 €	46 934,00 €	10%	Mercredi ALSH Coudraie ,
CAF PSO (accueils Périscolaires)	17 974,00 €	17 900,00 €	0%	
CAF PSO (accueils Temps d'accueils périscolaires)	15 000,00 €	9 000,00 € Fonctionnement de Janvier à Juin	-40%	Suppression des TAP à compter du 1 juillet 2018
CAF Contrat Enfance Jeunesse	63 449,38 €	59 330,00 €	-6%	
ETAT (réforme scolaire)	66 450,10 €	40 000,00 € Fonctionnement de Janvier à Juin	-40%	Suppression des TAP à compter du 1 juillet 2018
	341 669,15 €	282 464,00 €	-17%	

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

### Service restauration

#### Rétrospective 2017

#### Dépenses de fonctionnement

Il est observé une baisse significative des charges de fonctionnement du fait de la combinaison de plusieurs facteurs :

- Régulation du chauffage
- Contrôle des consommations d'eau
- Diminution des frais de réparation du matériel en ayant investi dans des appareils moins énergivores
- Mise en place d'un marché pour la location d'un camion pour la restauration, ce qui va entraîner la suppression des frais de réparation du camion pour l'année 2018

Un dispositif de résorption d'un emploi précaire est amorcé au 1<sup>er</sup> Septembre 2017, 6 agents ont été stagiaires.

Opérations de dépenses à caractère général			
FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2017	BUDGET 2018	Evolution %
Charges de fonctionnement	475 877,00 €	490 975,00 €	3%
Salaires (suivi RH)	823 891,00 €	820 000,00 €	0%
<b>Total</b>	<b>1 299 768,00 €</b>	<b>1 310 975,00 €</b>	<b>1%</b>

#### Recettes

Les recettes ont augmenté :

- Le nombre de repas réalisés a augmenté de 4,8% soit 6968 repas
- L'année 2017 est la première année complète avec un prix de vente d'un repas en résidence à 8,50€

## Opération recettes

FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2017 OBTENU	BUDGET 2018 PREVISION	Evolution %
<b>Produits de services</b>			
Restauration scolaire	413 440,31 €	425 000,00 €	3%
C.C.A.S	171 130,40 €	172 000,00 €	1%
Services municipaux	1 854,30 €	1 900,00 €	2%
A.F.G.A Restauration	32 102,22 €	33 000,00 €	3%
A.F.G.A Gouters	2369,17	2 400,00 €	1%
	620 896,40 €	634 300,00 €	2%

## Perspectives 2018

### Priorités

Persévérer dans la résorption de l'emploi précaire en remplaçant les départs à la retraite et en pérennisant les postes fixes occupés par des vacataires.

Mise en place et formation au logiciel Salamandre. Celui-ci devrait à terme permettre :

- Diminuer de part une meilleure gestion des grammages et de la perte des denrées alimentaires le coût d'un repas
- Diminuer le taux d'emploi du personnel administratif travaillant à la cuisine centrale (poste d'assistante administrative aujourd'hui à 100% devrait évoluer vers un poste environ à 70%).

Mise en place d'un marché pour l'achat des vêtements de travail et des EPI afin d'en réduire le coût.

Réflexion et étude de la mise en place d'un marché pour l'achat des appareils électroménager (gros et petits), (fours, réfrigérateurs, chambres froides positives et négatives, lave-vaisselle, aspirateurs, mono brosse, lave-linge, sèche-linge ...).

### Pistes de réflexion

Réflexion et étude sur le rapprochement de la restauration scolaire des écoles Charles Perrault et Jean de la Fontaine sur un site commun (Charles Perrault).

La reprise de l'école sur 4 jours à la rentrée de septembre 2018 va peut-être entraîner la remise en place d'un centre de loisirs le mercredi, ce qui pourrait engendrer pour une année scolaire complète la réalisation d'environ 3500 repas supplémentaires et de ce fait la recette serait augmentée d'environ 13200€.

Mise en place d'un plan de nettoyage mettant en adéquation les surfaces à entretenir, la qualité des revêtements, le nombre d'agents et le temps passé à la réalisation d'une tâche.



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service Police Municipale**

#### **Rétrospective 2017**

La Police municipale de Montivilliers a connu sur cette année 2017 une modification de ces effectifs : un agent a quitté la collectivité pour une autre (ce poste a été remplacé en juillet), deux autres agents ont fait valoir leurs droits à la retraite : le chef de la PM ainsi que l'agent assurant des missions d'ASVP. Soit 3 départs sur un effectif de 5 au cours de l'année 2017.

La police municipale a fonctionné avec un effectif restreint pour moitié. Les horaires ont été adaptés. De ce fait, des stratégies de travail ont été mises en place en collaboration avec la Police Nationale connaissant également des problématiques d'effectifs et parfois de moyens. Des patrouilles pédestres, en VTT ou même en véhicule se sont effectués conjointement. La collaboration inter police est efficace et complémentaire mais demeure non institutionnalisée.

La formation de l'ensemble des agents a été mise en œuvre notamment sur l'utilisation de la vidéoprotection. Un diagnostic de l'intégralité des caméras de vidéoprotection a été réalisé.

Pour moderniser les outils et de limiter l'aspect administratif des timbres amendes que représentait les carnets de contravention à souche, la police s'est vue doter des terminaux portables de verbalisation électronique. Ce matériel a été l'objet pour 50 % de subvention de l'Etat. Et ce, pour la dernière année. La collectivité a poursuivi la démarche de modernisation des outils de travail (éthylotest, .), comme des conditions de travail ( mobilier, vestiaires et tenue).

#### **Perspectives 2018**

A ce jour, le poste de chef de police municipale est en cours de recrutement après plus de six mois de recherche. La stratégie de la municipalité a été de transformer le poste d'ASVP en agent de police municipale permettant de compléter l'équipe. Ce poste est également en cours de recrutement. Gageons que le semestre 2018 puisse voir cette équipe complète avec à sa tête un chef. De ce fait, des lignes en vue de l'acquisition de tenue, du matériel tels que des VTT sont proposées au budget 2018.

Une réflexion globale est également engagée sur deux axes :

- la vidéoprotection : un diagnostic est en cours avec le concours des services de Police Nationale pour engager une réflexion sur le déploiement de la vidéoprotection notamment aux entrées de ville.

- la rénovation des locaux : la ville étudie une relocalisation de la Police Municipale dans des locaux plus fonctionnels pour assurer des conditions de travail normales de ses fonctionnaires hommes comme femmes.

Dans le cadre de la collaboration avec la Police Nationale, la ville de Montivilliers s'attachera à la rédaction d'une convention de partenariat PM / PN au cours de cette année.

En 2018, la Police Municipale va retrouver un nouveau dynamisme de son équipe qui sera composée pour moitié de nouveaux personnels. Un diagnostic de fonctionnement sera posé et en découlera de nouvelles procédures de fonctionnement répondant davantage aux besoins des habitants.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service environnement, santé, prévention et cadre de vie**

#### **Rétrospective 2017**

##### **Axe DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE**

- Travail transversal avec les services municipaux (animation de 9 réunions CoTech en 2017 et Copil Agenda 21), (charte achat responsable, biodiversité, recyclage cartouche...),
- Formation Co-événement à destination des agents municipaux, associations et habitants,
- Pilotage du temps fort semaine DD et restitution de l'Agenda 21 avec le Cabinet Extracité en direction des habitants et des associations (300 personnes sur la journée),
- Plan d'actions de l'Agenda 21 validé au Conseil Municipal en juin 2017,
- Temps d'échanges autour des éco-gestes à destination des agents municipaux et réalisation outil de communication,
- Accompagnement Association Jardins Partagés de la Belle Etoile,
- Quizz Agenda 21, logo et mascotte,
- Mise en place du tri dans les services municipaux,
- Rencontres et étude de faisabilité des actions Développement Durable avec l'Education Nationale,
- Visite du centre de tri de la CODAH avec les habitants,
- Evaluation du projet de Développement Durable sur l'année 2017 avec les services municipaux,
- Réunions partenariales avec les instances de la CODAH et de l'Etat (DREAL, AREN).

##### **Axe CADRE DE VIE**

###### **Prévention**

- Animations du Réseau Prévention Santé (5 réunions en 2017),
- Information sur les Compétences Psychosociales en direction des acteurs locaux,
- Mise en place de la Commission Lien Social et Santé (fusion Réseau Prévention Santé et Commission Lien Social),
- Animations des réunions des cellules de veille du CLSPD (5 réunions en 2017) et suivi des situations entre chaque cellule avec les acteurs locaux,
- Appel à projet Prévention de la Radicalisation.

###### **Politique de la Ville et Vie des quartiers**

- Travail avec les services municipaux sur la Gestion Relation Citoyen,
- Proposition au bailleur Habitat 76 d'une intervention sur le quartier Clémenceau avec les services et les acteurs locaux,
- Etude de faisabilité en cours d'une Maison aux Services Publics (MSAP),

- Suivi Politique de la Ville avec le GIP (suivi des appels à projets, ateliers territoriaux, début de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville)

### **Vie associative**

- Pilotage suivi des associations avec les services municipaux : diagnostic des différentes associations et suivi par les services, suivi des conventions, travail sur l'occupation et la valorisation des locaux en cours,
- Suivi des associations : CLCV, AMISC, Mission Locale, AHAPS, Jumelages Montivilliers Nordhorn et Montivilliers Nasséré.
- Signature de la 1<sup>ère</sup> convention Jumelage Montivilliers/Nordhorn

**Accompagnement du centre social municipal Jean Moulin.** (Voir fiche spécifique sur le centre social au niveau du DOB)

## **Perspectives 2018**

### **1/ POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE.**

#### **→ Travail transversal avec les services et les acteurs locaux**

Mise en œuvre du plan d'actions avec la prise en compte des attentes exprimées par le Conseil d'Adjoints du 18 décembre 2017 et par le comité de pilotage qui se tiendra en janvier 2018.

#### **→ Actions mises en œuvre par le service ESPCdV**

- Veille juridique, réglementaire et financière concernant les actions de développement durable
- Interlocuteur des services à leur demande et en fonction des besoins du plan d'action développement durable.
- Interlocuteur des différents partenaires locaux sur demande auprès du service
- Communication autour du projet
- Dynamique citoyenne avec les habitants (groupe collecte et réduction des déchets)
- Soutien aux acteurs locaux dans la mise en œuvre des éco-événements (Sur la base d'une sollicitation et d'une charte)
- Formations éventuelles en direction des agents, habitants, acteurs locaux etc.

### **2/CADRE DE VIE**

#### **Prévention**

#### **→ Prévention Santé**

- Co-animation de la Commission Lien Social et Santé avec le CCAS (mises en place d'action de prévention et temps forts Forum du Handicap...)

## → **Prévention de la Délinquance**

- Animation des réunions de la Cellule de Veille du Conseil Local de Prévention de la Délinquance.
- Suivi des situations entre chaque cellule de veille avec les acteurs locaux.
- Animation du Conseil Local de la Prévention de la Délinquance.
- Actions de Prévention de la Radicalisation sur de la prévention primaire (soutien à la parentalité, travail avec les acteurs locaux pour « actions de prévention jeunes » par le Centre Social Jean Moulin depuis 2<sup>ème</sup> semestre 2017).

## **Politique de la Ville et Vie des quartiers**

### → **Politique de la Ville**

- Suivre les projets inscrits dans le contrat de ville (services et associations)
- Demander à l'Etat une modification des Territoires de Veille Active sur la ville de Montivilliers pour intégrer les quartiers de la « Coudraie » et « Clémenceau ».

### → **Vie des quartiers**

Au travers de la vie des quartiers, le service environnement, santé, prévention et cadre de vie travaille sur des projets en transversalité avec les autres services et les acteurs locaux pour répondre aux besoins repérés sur le territoire (emploi, cohésion sociale, cadre de vie : **fracture numérique**, problèmes d'accès aux droits, problème de mobilité, isolement d'un quartier...)

#### - **Maison de Services aux Publics**

Après une mise en cohérence des Espaces Publics Numérique en 2017, étude de faisabilité d'une Maison de Services aux Publics (MSAP) pour :

- ❖ permettre aux montivillonnais de retrouver des services publics (CPAM, CAF...) sur le territoire,
- ❖ lutter contre les problèmes d'accès aux droits,
- ❖ Renforcer l'attractivité du territoire à l'échelle du canton...

#### - **Projet Clémenceau**

Pour pouvoir accompagner les habitants au plus près, le service travaille avec les services municipaux et les acteurs locaux pour avoir un local prêté par Habitat 76 pour intervenir sur le quartier. Ce projet a pour objectif de :

- ❖ Lutter contre le problème d'isolement et de mobilité (permanences du CCAS pour les seniors, ...)
- ❖ Etre présent dans un but préventif auprès des jeunes et des familles
- ❖ Repérer les besoins des familles

- **Réunions de quartiers**

Mise en place ou participation à des réunions de quartiers liés à des problématiques repérées pour avancer sur des propositions en transversalité avec les services et les acteurs locaux.

### **Vie Associative**

→ **Accompagnement de la vie associative**

- Suivi de la vie associative pour les associations de plus de 1500 € de subvention (AMISC, CLCV, AHAPS, Mission Locale, Jumelages Montivilliers Nordhorn et Montivilliers Nasséré).

→ **Structuration de la vie associative**

- Poursuite du travail de pilotage de la vie associative impliquant les différents services municipaux,
- Structuration des conventions (outils communs à tous les services, suivis du cadre juridique...)
- Travail sur la gestion des locaux et valorisation des mises à disposition dans les conventions (locaux, matériel, mise à disposition de personnel...)
- Travail sur la gestion de la vie associative (étude d'un logiciel)

Le service Environnement, santé, prévention et cadre de vie:

- accompagne le Centre Social Jean Moulin sur son contrat de projet 2017-2020, validé et financé par la Caisse d'Allocations Familiales.
- s'appuie sur le Centre Social pour développer des actions autour de la santé, de la vie associative, de la prévention de la délinquance.

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**  
**Service environnement, santé, prévention et cadre de vie**  
**Centre Social Jean Moulin**

**Rétrospective 2017**

**Points forts :**

Démarrage du contrat de projet 2017 /2020.  
 Appel à projet sur la prévention de la radicalisation.

**Financements obtenus pour réaliser les actions du contrat de projet 2017 au 30/10/2017.**

Financements Etat	8 200 €	CODAH (GIP)
Financements CAF	61 742 €	Financements fléchés, PRESTATION DE SERVICE animation globale et animation collectif famille et REAAP.
Financements usagers	2 606 €	Participation aux activités
<b>Part ville</b>	209 063 €	Fonctionnement du centre social (dont part salariale)
<b>Total</b>	<b>281 612 €</b>	

**Projets en cours :**

- ✓ Accompagnement des familles dans leurs fonctions éducatives et parentales.
- ✓ Soutien et impulsion des initiatives favorisant la participation des habitants à la vie sociale et locale.
- ✓ Dynamisation de l'impact de la structure sur le territoire.
- ✓ Suivi administratif de la vie associative.
- ✓ Travaux d'aménagement du centre social.
- ✓ Travail sur les moyens de communication du centre social

**Perspectives 2018**

- ✓ Actions à destination des familles et des habitants de Montivilliers
- ✓ Soutien et impulsion des initiatives associatives sur le territoire
- ✓ Développement des actions « jeunes » autour de la prévention sur le quartier Belle Etoile
- ✓ Mise en place d'un calendrier « temps forts » pluriannuel
- ✓ Continuité des travaux de réaménagement de l'intérieur et de l'extérieur du bâtiment
- ✓ Travail renforcé autour de la participation dans la vie de la cité des habitants
- ✓ Travail hors les murs

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**  
**Bibliothèque municipale Condorcet**  
**et annexes Espace lecture Jean Moulin/Coin lecture de la**  
**Coudraie**

**Rétrospective 2017**

**Mission d'accueil et d'accès au savoir :**

- Tous les publics ; statistiques d'activité : prêts **118 500**; lecteurs actifs : **2435** (ayant effectué un emprunt dans l'année) ; inscrits : **12 497** ; fréquentation (comptage mis en place en Mai) : **10 500** ; réservation document : **1002** (+ 59 % depuis gratuité) dont 248 sur le portail.
- Nouvelles inscriptions : **319** Montivillons-**50** familles extérieures.
- Utilisation des pc multimédia public : **730**.
- Scolaires des écoles maternelles et primaires : **179** séances – **4587** élèves. Activité essentielle pour toucher chaque enfant scolarisé et lui donner goût à la lecture.
- Accueil d'enfants de centres de loisirs et de la Parentèle : **113– 7** rdv (+47)
- Chercheurs pour le fonds patrimonial/archives : **93**.

**Action lecture dans les quartiers Belle Etoile et Maison de quartier de la Coudraie :**

- Tous les publics : fréquentation **755** personnes hors spécifique - lecteurs actifs : **+7**- nouvelles inscriptions : **+ 19** - prêts : **5 882**.
- Assistantes maternelles et tout-petits en partenariat avec le RAM : **44** rdv – **656** personnes.
- Scolaires des écoles maternelles et primaires (CP/CE1) du quartier : **53** séances, **978** élèves. Rentrée 2017 : 4 classes de CM ont été accueillies à la BM Condorcet le mercredi matin.
- Séances avec les enfants dans le Coin lecture et accueil à la bibliothèque en partenariat Service jeunesse : **10** rdv activités autour du livre ; fidélisation des enfants = **113**.
- Spectacles ou conteurs dans le cadre du *Laissez-vous conter* avec le centre social Jean Moulin : 3 par an. Affiche complet à chaque rendez-vous. Public touché = **154**.

**Actions/Animations :**

- Jury du jeune lecteur avec A livre Ouvert (sélection livres, rencontres élèves délégués, participation aux comités de lecture, organisation des rencontres auteurs dans les écoles etc...) : **51** classes participantes – **1 317** élèves – 2 auteurs invités dans les écoles.
- Portage de livres dans quatre RPA/EHPAD et jeux de mémoire : **253/19** rdv- **272** prêts.
- Séances de lectures avec les tout-petits de la halte d'enfants à la MEF et en section jeunesse ; participation à la fête de l'Enfance en juin : **43** rdv- **408** enfants -



- Rencontres intergénérationnelles MEF : lectures personnes âgées/tout-petits : **83p.** /4 rdv.
- Rencontres d'auteurs, table ronde sur les métiers du livre avec l'Atelier Mosésu, expositions dont Sens dessus dessous en section jeunesse avec atelier créatif, contes, lectures, Journées européennes du Patrimoine -Public touché : **227.**
- Section adultes : *Les lecteurs ont la parole* : **38** participants.
- Sélection de polars avec les Ancres noires et vote : **25** participants dont 7 nouveaux.
- Aide à la conception de l'exposition des 30 ans de MHAD et à la rencontre-dédicace autour de la BD Le Havre écrite par D. Delahaye, B. Merdrignac et Y. Boistelle par le responsable du fonds patrimonial : **50** personnes.
- Dans le cadre des 500 ans du Havre : prêt de la Bible (XVIe) aux archives du Havre pour l'exposition « Le Havre, 1517 » ; présentation d'archives de Montivilliers sur le thème « Jours de fête » à la BM Condorcet.

### **Perspectives 2018**

#### **Numérique :**

Mise en place de ressources numériques en complémentarité des collections physiques et de supports nomades de lecture : liseuses et livres numériques téléchargeables aussi via le portail ; Utilisation des tablettes et applications destinées au public scolaire ; Ressources numériques en ligne (gratuites/payantes : presse, auto-formation etc.)

2<sup>ème</sup> Fête du livre en partenariat avec A livre ouvert prévue le 24 mars :

Promouvoir les différents genres littéraires  
 Faire se rencontrer les auteurs et leur lectorat  
 Consolider le lien entre différents lieux de lecture (écoles, bibliothèques, librairies)  
 Favoriser les échanges entre générations  
 Découvrir les lieux de Culture et de Patrimoine de façon ludique et conviviale  
 Atteindre des publics potentiels

#### **Renforcer l'attractivité du lieu et de ses services :**

Réfléchir à la révision de la tarification proposée.  
 Ajouter du confort dans les espaces pour le bien-être des usagers  
 Installer la boîte retour de documents (bibliothèque accessible 24h sur 24h)

#### **Valorisation des documents fonds patrimoniaux :**

Mise en ligne de la presse ancienne avec outil de feuilletage  
 Poursuite l'exemplarisation des documents

#### **Projet de service :**

Suite au diagnostic mené en équipe et en s'appuyant sur les assises de la Culture, définir les enjeux de la lecture publique.

#### **Espace lecture Jean Moulin :**

Augmenter de 2h les horaires du mardi soit 14h à 18h pour harmoniser avec ceux de Condorcet ; se concerter avec la responsable du Centre social.

## **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service manifestations publiques**

#### **Rétrospective 2017**

##### **Fonction : 30 Services Communs**

Le 30 Services communs servait essentiellement à l'entretien des salles municipales mises à la disposition des associations et des particuliers. A la suite de l'incendie de la Salle des Fêtes des crédits avaient été imputés sur cette fonction pour divers aménagements.

Depuis juin 2016, la gestion des salles municipales a été transférée au Service des Sports et les travaux de la Salle Michel Vallery sont terminés mais les crédits ont été maintenus sur les différents comptes.

En 2017, l'essentiel des mouvements a porté sur les comptes

606.32 : fournitures petit équipement

606.36 : vêtements de travail

Pour 2018 : un montant de 200 € sera transféré au service Patrimoine, Culture et Tourisme du compte 606.36 vers le même compte mais en 322-Cœur d'abbayes en raison de la réorganisation en deux services distincts.

##### **Fonction : 311 Maison des Arts**

L'essentiel des mouvements portent sur les comptes :

- 606.32 : fournitures petit équipement : achat d'un pied de piano par exemple...
- 606.8 : Autres matières et fournitures : achat de tissus pour les costumes de l'Ecole de danse et de costumes pour l'Ecole de théâtre.
- 618.2 : essentiellement achats de partitions
- 623.2 : sert à rémunérer l'association MBoté qui dispense les cours de danse africaine au sein de l'Ecole municipale de Danse. Cette petite association ayant très peu de trésorerie : le paiement par chèque est plus rapide et lui évite de connaître des difficultés de gestion.

##### **Fonction : 312 Enseignements artistiques**

Deux comptes connaissent des mouvements importants

- 613.5 : location de matériel : installation de la scène, du dispositif son et lumière pour les chorales scolaires, le spectacle de l'école de danse et le spectacle de la LCBE.
- 623.2 : Fêtes et cérémonies : rémunérations des intervenants des NAP

##### **Fonction 33 : Programmation culturelle** (manifestations non payantes hors Marché de Noël 91)

- 623.2 : Fêtes et cérémonies – augmentation due à l'augmentation du cout de la Fête de la musique.
- 622.8 : les dépenses les plus importantes sont celles faites pour les services de sécurité, de secours....

##### **Fonction 324.6 : Manifestations payantes**

Les comptes les plus impactés sont

- 622.8 : Rémunérations diverses : sécurité, secouristes.... La pérennisation du Plan Vigipirate et l'agrandissement du périmètre ont entraîné une augmentation des coûts de sécurité.
- 604.2 : achat de prestations de services (cachets...)  
Il convient de remarquer qu'il n'y a pas eu de « gros » spectacles à Christian Gand donc les comptes de locations de matériel n'ont pas été beaucoup impactés cette année.

### **Fonction 024 : Evènementiel**

L'année 2017 a été marquée par le renouvellement de manifestations récurrentes telles que la fête de la musique, le concert du 13 juillet, Les Lézarderies, Cinétoiles, la fête des greniers-vides, les vœux au personnel et le marché de Noël. Ces manifestations étaient prévues entièrement ou pour partie sur le budget Evènementiel 024.

A cela il faut ajouter un double-évènement de belle ampleur à savoir l'inauguration de la fontaine et de la rue de la République (23.06.2017).

L'Evènementiel a par ailleurs organisé ou accompagné des manifestations non programmées au budget telles que l'inauguration des repères de crues (16.05.2017), l'accueil du véhicule CLIC-CLAC dans le cadre des 500 ans du Havre (18.05.2017) et la visite de S.E. l'Ambassadeur d'Estonie (08.11.2017).

### **Fonction 91 : Marchés festifs**

Cette ligne a essentiellement permis la réalisation du vide grenier se septembre 2017.

### **Perspectives 2018**

Le service Manifestations Publiques s'attachera durant les 9 premiers mois de l'année à produire un projet de service. Cette production d'un cadre de référence fait suite à la réorganisation de ce service courant 2016 et 2017.

Des Assises de la culture sur la ville de Montivilliers d'avril à juin 2018 permettront de constituer le matériel nécessaire à la production du projet de service.

Ainsi, ce moment permettra de mobiliser les habitants, les professionnels, les élus de Montivilliers et in fine de formuler un projet à décliner sur au moins 5 ans.

Le service manifestations publiques produira pour l'année 2018/2019 un seul document de programmation des œuvres présentées à la salle Michel Vallery. Des rencontres avec les programmeurs des communes voisines sont envisagées afin de réfléchir à une approche mieux coordonnée avec une coopération sur les programmations respectives. La finalité étant de renforcer la fréquentation de chacune des salles.

Les modalités de communication du service Manifestations Publiques seront également revisitées afin de réussir à mieux s'adresser à des communautés d'intérêt plus ciblées. L'appropriation des réseaux sociaux par le service sera une des façons de s'adresser aux usagers.

Pour plus de lisibilité, certains crédits ont été réunis en un seul. Cela concerne les manifestations gratuites et l'évènementiel.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Hygiène Sécurité Conditions de Travail**

#### **Rétrospective 2017**

##### **Contexte**

Le Conseiller de Prévention (25% de son temps de travail alloué) coordonne une équipe d'Assistants de Prévention (ADP) qui est composée de 4 agents à 10% de leur temps de travail et d'un agent polyvalent ADP – RH à hauteur de 50% (congé parental) sur cette thématique. En 2017, cet agent a été absent toute l'année, l'équipe a donc été composée de 4 ADP à 10%. La mission prévention s'inscrit dans une logique d'une implication forte sur des actions visant à réduire l'absentéisme lié aux accidents du travail.

##### **Éléments marquants**

Des causeries sécurité ont été organisées aux services techniques (une par mois par service) sur le premier semestre 2017.

Les accidents avec arrêt font l'objet d'analyses par un binôme constitué essentiellement des ADP, parfois de certains membres représentants du personnel au CHSCT.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été actualisé pour correspondre aux fiches de postes 2017 déployées par le service RH. En outre, la méthode d'analyse des risques a été complétée d'un facteur de fréquence d'exposition aux situations dangereuses recensées et d'une pondération du risque en fonction des actions existantes. L'ensemble des chefs de service a été approché pour une sensibilisation à ce DUERP et aux risques qui sont les leurs dans leurs fonctions.

La thématique des risques psychosociaux (RPS) fait l'objet d'un groupe de travail qui a débouché sur un plan d'action Qualité de Vie au Travail (QVT). Les RPS ont été pleinement intégrés dans les fiches DUERP.

Il est à noter que l'ensemble du programme de prévention 2017 n'a pu être respecté quant à son contenu, notamment du fait que l'activité du service a été forte au regard de son effectif réel.

#### **Perspectives 2018**

Sensibilisation et mise à jour du DUERP dans l'ensemble des services ; réunions d'équipes, causeries, et partage d'information.

Intégrer l'accueil sécurité dans le projet de processus d'accueil RH

Améliorer l'intégration dans les fiches DUERP des actions mises en place (après accident par exemple).

Poursuite des actions QVT avec la mise en place d'un cheminement de prise en compte des alertes liées à des agents en difficulté au travail.

## **RISQUES MAJEURS**

### **Rétrospective 2017**

#### **Contexte et éléments marquants**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Ville de Montivilliers est tenu à jour par le responsable de service (5% de son temps de travail alloué). Il a été actualisé en lien avec la Direction et l' élu en charge des risques majeurs (M QUEMION, qui a reçu cette mission au cours du premier trimestre 2017).

### **Perspectives 2018**

Intégrer un conventionnement avec la Protection Civile de Seine-Maritime concernant notamment le renfort en cas de crise pour l'ouverture de centres d'accueils et de rassemblement.

Actualiser les fiches d'observation du risque inondation sur la commune.

Sensibiliser l'ensemble des acteurs internes du PCS et étudier l'opportunité d'exercices.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018** **Service Accueil, Etat-Civil, Elections, Cimetière**

### **Rétrospective 2017**

#### **Contexte**

**L'application de la loi pour la justice du 21<sup>ème</sup> siècle, datée du 19 novembre 2016, est effective et a apporté des modifications au sein des compétences et missions du service.**

Depuis le 2 mars 2017, la Ville de Montivilliers fait partie des 36 communes de Seine-Maritime compétentes pour l'instruction des dossiers passeports et cartes nationales d'identité (CNI). Auparavant l'ensemble des communes pouvait instruire les dossiers CNI. Ce transfert de compétences, décidé par l'État, a entraîné une multiplication par 2,5 de cette activité. Depuis novembre 2017, le matériel mis à la disposition de la commune pour cette activité (matériel de l'ANTS installé en 2009) dysfonctionne quotidiennement. Le volume d'activité du flux COMEDEC (échanges dématérialisés des actes avec l'État ou les notaires) a fortement augmenté car il est directement lié à la biométrie : demandes d'actes de naissances des personnes nées à Montivilliers pour l'instruction de leur demande de titre d'identité quelle que soit la commune dans laquelle ils réalisent cette démarche.

Un dispositif est opérationnel depuis le 4 novembre 2017 permettant aux usagers de prendre RDV en ligne pour leurs demandes de passeports et CNI depuis le site internet de la Ville.

Depuis novembre 2017, la Ville de Montivilliers enregistre les PACS pour les personnes dont la résidence commune sera Montivilliers.

Parallèlement, l'année 2017 a été marquée par une réorganisation spatiale du service suite à une étude ergonomique du centre de gestion.

Un budget de 25 000€ a été consacré à l'amélioration des conditions de travail des agents et de l'accueil des usagers. Du mobilier a été changé, modernisé ou modifié et les locaux ont été repeints.

L'année 2017 aura été une année de forte activité électorale avec 2 scrutins majeurs (présidentiels et législatifs) qui auront sollicité fortement le service au cours du premier semestre.

La refonte électorale a nécessité l'envoi de 12 500 cartes d'électeurs et s'est déroulée dans un contexte de redécoupage des bureaux de vote avec la création de deux nouveaux bureaux.

## Activité du service en 2017


En 2017, il est observé une augmentation significative du nombre de demandes d'actes par voie COMEDEC (4991 demandes COMEDEC traitées en 2017 contre 614 en 2016 : nous sommes équipés depuis mai 2016) et le nombre de demandes d'actes au guichet est en recul (-13%).

Par ailleurs, le nombre d'actes de naissances et de décès enregistrés en 2017 (4 326 actes au total) est quasiment identique à celui de 2016 (4 325 actes).

L'activité du samedi matin est essentiellement concentrée sur les RDV pour les titres d'identité, les autres missions sont en diminution (actes de décès, rarement actes de naissance).

Enfin, le déploiement de l'outil Gestion Relation Citoyenne (GRC) est intégré aux missions du service et notamment de l'accueil mairie, point de départ de la relation téléphonique ou directe avec le public. Trois agents sont particulièrement impactés, notamment celui positionné sur le poste d'agent d'accueil mairie.

**Tableau de bord 2017 :**

 Ville de Montivilliers Accueil & État-Civil		SERVICE ETAT-CIVIL											ENR-INDIC			
		Tableau de bord Etat-Civil 2017														
		Demandes aux guichets, demandes COMEDEC Traitement courriers et courriels, suivi des titres d'identité														
INDICATEUR		OBJECTIF	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total année	Moyenne Mensuelle
Demandes d'actes aux guichets			2299	2086	1917	2052	2020	1766	1787	1606	1468	2271	1694	1471	22437	1870
Année précédente			2227	2217	2403	2324	1957	2222	1896	2631	2191	2181	1637	1869	25755	2146
Demandes COMEDEC			117	117	366	457	568	665	448	453	408	506	490	396	4991	416
Année précédente			0	0	0	0	49	90	90	79	70	92	56	88	614	51
Demandes d'actes par internet ou courrier			764	802	894	789	759	742	716	813	875	763	707	541	9165	764
Année précédente			778	628	996	778	848	834	676	700	875	748	553	734	9148	762
% des actes traités en moins de 5 jours		90% des actes sont traités en moins de 5 jours	99,87%	100,00%	97,32%	99,87%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	99,87%	99,86%	99,08%		99,7%
			😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊		😊
Livrets de famille			112	112	139	95	116	130	108	126	146	201	140	97	1522	127
Année précédente			117	129	153	120	152	139	134	113	179	128	100	106	1570	131
% des autres demandes traitées en moins de 15 jours		90% des demandes sont traitées en moins de 15 jours	100%	100%	100%	99%	100%	100%	100%	99%	100%	100%	100%	100%		100%
			😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊	😊		😊
Instructions de dossiers passeports (chiffres ANTS)			201	224	174	123	106	140	112	110	172	179	241	225	2007	167
Année précédente			160	167	194	152	141	232	190	162	149	129	159	168	1662	167
Instructions de dossiers CNI (chiffres ANTS)			92	144	151	167	212	243	223	183	247	215	276	209	2362	197
Année précédente			78	100	88	127	77	98	54	67	69	68	42	60	928	77

## Effectif du service

L'agent d'accueil en poste depuis août 2009 a bénéficié d'une mobilité interne en octobre 2017 et a été remplacé.

Un agent polyvalent accueil et état-civil a fait valoir son droit à la retraite en octobre 2017, son remplacement a été réalisé par un agent présent en contrat d'avenir au sein du service depuis novembre 2016.

## **Synthèse de la rétrospective**

En 2017 l'activité du service a donc poursuivi globalement sa croissance.

La masse salariale allouée au service a été augmentée temporairement à hauteur de 0,20 ETP afin de pouvoir bénéficier d'un agent en contrat d'avenir à temps plein dans l'objectif du remplacement d'un départ à la retraite.

Il convient toutefois de signaler que les activités du service sont en transformation du fait de l'augmentation du flux hors public : COMEDEC, mentions, demandes d'actes en ligne...

Les sollicitations pour les RDV passeports et CNI sont constantes et le contexte de dysfonctionnement du matériel ANTS provoque une saturation de cette activité (temps passé avec le support technique, limitation de notre capacité d'action, pression sur les équipes...).

Compte-tenu de l'évolution des activités du service, une attention particulière est apportée aux opportunités de modifications de l'organisation actuelle.

A titre d'exemple, une proposition a été faite à l'équipe municipale en décembre 2017 visant à optimiser l'organisation du service en remplaçant l'ouverture du samedi matin par une ouverture tardive en semaine. Le Conseil d'Adjoints du 19 décembre 2017 n'a pas jugé opportun à ce stade d'aller en ce sens et a préféré conserver ce service à la population ouvert le samedi matin.

## **Perspectives 2018**

### **Pour les locaux de l'accueil**

L'opération de modification des locaux doit se terminer par la transformation de l'escalier menant aux bureaux de la DGS, du Maire et des élus (gain de place et amélioration de la sécurité). Cette opération est estimée à 10 000€ (budget investissement 2017 reporté sur 2018).

Parallèlement, une signalétique améliorée du rez-de-chaussée de la Mairie sera travaillée au cours de l'exercice 2018.

### **Pour l'activité**

Le flux lié aux démarches hors public est amené à poursuivre sa progression.

Un enjeu de communication mais également de transformation des pratiques professionnelles est donc à intégrer pour l'année 2018 (et suivantes).

Toutefois cette progression reste strictement encadrée aux évolutions législatives.

Il conviendra donc d'accentuer la communication et l'information sur les démarches en ligne, d'optimiser les supports existants et intégrer ces éléments dans le cahier des charges du site internet.

Afin d'optimiser davantage les missions hors public dans le service, une étude est menée pour intégrer directement les demandes d'actes internet dans le logiciel métier : le budget investissement alloué est de 6300€ en 2018 (report de 2017).



Cette adaptation permettrait un gain de temps significatif, la suppression importante d'impressions (environ 20 000 pages chaque année) et d'archivage (12 cartons d'archives chaque année) mais également la transformation de la traçabilité Excel par une traçabilité automatisée dans le logiciel métier.

Sauf décision gouvernementale, il n'y aura pas de scrutin en 2018.

Toutefois cette année sera marquée par la transition de la gestion des listes électorales vers l'INSEE. Cela pourra générer une sollicitation inconnue à ce jour du service lors du dernier trimestre 2018 pour la vérification de l'exactitude des données centralisées.

En 2018, un agent du service a été désigné pour être formé à la gestion de l'activité liée au recensement de la population (activité qui est en cours de transfert depuis le service finances vers le service état-civil). L'objectif est de rendre cet agent autonome pour le recensement 2019 en bénéficiant cette année de l'expertise de l'agent du service finances sur cette activité.

L'actualisation du règlement intérieur des cimetières, au cours du premier semestre 2018, devra permettre d'y intégrer les dernières évolutions techniques et réglementaires (dernière version datée de 2013). Cela sera aussi une occasion d'optimiser certaines procédures entre les services (gestion des indigences notamment).

Le transfert des missions liées aux traitements des demandes d'indigences (personnes démunies de ressources) et aux attestations d'accueil vers le CCAS serait une opportunité de simplifier cette activité pour les usagers et pour les agents concernés.

Enfin, le transfert de la gestion des objets trouvés vers la Police Municipale permettrait de recentrer les missions de l'agent d'accueil.

#### **Point de vigilance :**

L'activité liée à l'instruction des dossiers passeports et CNI sera directement liée à la fiabilité du matériel.

Un audit de l'ANTS a eu lieu le 16 janvier 2018.

Du matériel neuf et de nouvelle génération pourrait être déployé sur le territoire national courant 2018 : la Ville de Montivilliers n'en bénéficierait pas particulièrement sauf à réussir à l'obtenir en sollicitant l'ANTS et l'État en haut lieu.

Les agents rencontrent de grandes difficultés sur cette mission du fait des incidents techniques sur le matériel ANTS. Cette situation génère des répercussions sur les usagers et sur le service rendu.

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018** **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS**

### **Rétrospective 2017**

#### **Dématérialisation**

La collectivité s'est engagée dans des process de dématérialisation et de modernisation. Le conseil municipal est à ce jour entièrement dématérialisé, générant une baisse cout liée aux impressions.

#### **Marchés copieurs - Multifonctions**

##### **Groupement de commande avec la CODAH 2017-2022**

Cette mutualisation permet de diminuer le coût d'acquisition des copieurs ainsi que les coûts de fonctionnement :

Coût copies noir et blanc 2017 : 0,00259 € soit une baisse de 23,82 % par copie par rapport à 2017 (0.0034 € en 2016).

Coût copies couleur 2017 : 0,02350 € soit une baisse de 26,56 % par copie par rapport à 2017 (0.032 € en 2016)

#### **Audit des systèmes d'impression**

##### **Rationalisation du nombre de systèmes d'impression**

La DSI a pour objectif de passer de 120 à 67 équipements en ayant pour but une diminution du coût d'impression, du coût de maintenance du parc d'imprimantes et une économie d'énergie.

### **Perspectives 2018**

#### **Marché de téléphonie**

Le marché de téléphonie passé en 2015 arrive à son terme en Juillet 2018. Celui-ci comprenait 3 lots. Une consultation va être lancée cette année.

L'objectif principal est d'arriver à une refonte globale des systèmes de téléphonie fixe et mobile de la collectivité, permettant ainsi d'importantes économies de fonctionnement.

#### **Mise en place du logiciel Ressources Humaines**

Une somme de 37.000 € est prévue cette année pour le renouvellement du Système d'Information de gestion des Ressources Humaines.

### **Reprise du marché des consommables**

La gestion et l'approvisionnement des services en matière de consommables d'impressions sont dorénavant centralisés à la DSI, aussi bien pour les services administratifs, les CCAS et que pour les écoles. En effet, depuis cette année, la DSI centralise les crédits existants auparavant sur d'autres fonctions, vers son budget. Une dépense nouvelle supplémentaire de 24.200 € est prévue pour l'exercice 2018.

Cette gestion des consommables se fera à flux tendu et l'approvisionnement des services se fera en fonction de la consommation réelle des systèmes d'impressions.

### **Projet numérique dans les écoles**

Un plan pluriannuel de déploiement du numérique va être présenté aux différentes instances, Une enveloppe de 50.000 € a été retenue en investissement pour un déploiement partiel en 2018 et une somme de 10 000 € est inscrite en fonctionnement, pour la maintenance de cette solution.

### **Marché de matériel Informatique**

Une consultation va être lancée au mois d'avril prochain, concernant le marché d'acquisition de matériels informatiques. L'objectif est d'arriver à une diminution du coût du matériel tout en respectant les contraintes technologiques.

### **Installation d'un nouveau logiciel au CCAS**

Une somme de 35.000 € a été retenue pour la mise en place d'un progiciel au CCAS.

### **Projet numérique à la bibliothèque**

La mise en place de cette installation se fera dans le courant de l'année 2018. Celle-ci aura des répercussions sur le budget de fonctionnement + 4000 €

## **BUDGET 2018**

FONCTIONNEMENT	2017	2018	Variation
Total des dépenses	169.530 €	251.439 €	+ 48 %

INVESTISSEMENT	2018
Total des dépenses	289.390 €

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service Patrimoine culturel et Tourisme**

#### **Rétrospective 2017**

##### **L'activité du service consiste en l'animation de l'abbaye avec :**

**Des fréquentations individuelles et des groupes, activités payantes**, en 2017 elles ont été réparties de la façon suivante : public : 6 208 personnes ; groupes adultes : 774 personnes et groupes scolaires : 3 238 élèves.

*A noter, en 2017, 1 100 personnes ont fréquenté gratuitement les journées du Patrimoine et 241 visites de l'abbaye ont été exonérées (rappel gratuité pour les Montivillons).*

**Des locations d'entreprise** : 4 locations d'entreprise en 2017, pour une recette totale de **3 007 euros**.

##### **Fréquentations et recettes des animations spécifiques :**

Les visites guidées lors des « Dimanches de l'Abbaye » : 234 personnes pour une recette de 702 €.

Les animations payantes (Conte d'Halloween le 31 octobre et Conte de Noël le 27 décembre) : 85 personnes, pour une recette totale de 425 €.

*A noter : les animations gratuites prévues permettent à des usagers de découvrir l'abbaye, mais également de fréquenter la boutique dont les recettes augmentent considérablement à ces occasions.*

- **La vente d'objets de la boutique** : recettes 2017 s'élevant à 10 358,26 €.

##### **Le service anime également des promenades :**

Entrées des promenades audioguidées (entrées pour la Promenade seule) : 24 entrées pour une recette totale de 40,50 €.

Entrées des promenades audioguidées, dans le cadre des visites couplées (pack visite du parcours scénographique + promenade de l'Abbaye) : 104 entrées, pour une recette totale de 604,50 €.

**La modernisation du parcours scénographique**, il s'agit d'une étude pour le renouvellement du matériel et la modernisation du Parcours Spectacle.

Entreprise Contact : 50 % : 5 451 € TTC. Main d'œuvre journée diagnostique et main d'œuvre journée d'étude et rédaction dossier.

Entreprise Muséscène : 50 %. Somme réglée : 12 062,49 € TTC. Etude scénographique pour la modernisation partielle et complète du parcours scénographique.

Comparatif des fréquentations 2016-2017 :

	Billets 2016	Billets 2017	Recette 2016	Recette 2017
<b>Entrées : Cœur d'Abbayes</b>				
Adultes à 5 €	3838	4449	19 190,00	22 245,00
T. réduit à 4,5 €	650	713	2 925,00	3 208,50
Tarif Spécial 4€	570	301	2 280,00	1 204,00
Enfants à 2,50 €	669	751	1 672,50	1 877,50
Enfants à 1,30 €	155	160	201,50	208,00
Famille à 14 €	99	114	1 386,00	1 596,00
Ateliers N°1 à 3 €	75	28	225,00	84,00
Ateliers N°2 à 2 €	539	694	1 078,00	1 388,00
Ateliers N°4 à 4 €	2627	2516	10 508,00	10 064,00
Gratuités "montivillon"	368	241	0	0
Accompagnants 2,50 €	0	2	-	5,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>9590</b>	<b>9969</b>	<b>39 466,00</b>	<b>41 880,00</b>
<b>Entrées : Promenade</b>				
Adulte à 2 €	8	16	16,00	32,00
Réduit/Enfant à 1€	7	7	7,00	7,00
Famille à 5 €	0	0	0,00	0,00
Groupe à 1,5 €	0	1	0,00	1,50
<b>Visites couplées</b>				
Adulte à 6 €	75	89	450,00	534,00
Réduit/Enfant à 3 €	3	9	9,00	27,00
Famille à 16 €	2	1	32,00	16,00
Groupe à 5,5 €	5	5	27,50	27,50
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>128</b>	<b>541,50</b>	<b>645,00</b>
Visites guidées 1,5 €	221	55	331,50	82,50
Visites guidées 3 €	169	234	507,00	702,00
<b>TOTAL</b>	<b>10080</b>	<b>10386</b>	<b>40 846,00</b>	<b>43 309,50</b>

Restauration monuments

En collaboration avec les services techniques différentes opérations sont en prévisions :

- Gouttières et chéneaux : Dépensé sur exercices antérieurs : 7 330,69 € TTC. Total engagé (y compris reports) : 232 454,11 € TTC. Total réalisé en 2017 : 203 709,04 € TTC.
- Abouts de sommiers : Dépensé sur exercice antérieur : 0 € TTC. Total engagé : 13 668,91 € TTC. Total réalisé : 9 431,11 € TTC.
- Restauration Tableaux : non réalisé suite au retard de la DRAC. Transfert de la somme de 5 000 € du budget 2017 vers le budget 2018.

## Perspectives 2018

### Parcours spectacle

L'étude de modernisation et de renouvellement du matériel du parcours spectacle s'achèvera en 2018.

### Aménagement des espaces :

Après 18 ans d'ouverture certains éléments de l'abbaye nécessitent des réparations : Le sol Cloître fortement dégradé a besoin de travaux de confortation. Ainsi une étude d'aménagement du sol du cloître est prévue pour 10 000 €.

### Restauration monuments :

En collaboration avec les services techniques différentes opérations débutées en 2017 s'achèveront en 2018 :

- Gouttières et chéneaux : attente subvention du Département (somme : 29 855 €).
- Abouts de sommiers (subvention DRAC à solliciter pour la somme de 48 467,43 € ; subvention Département à solliciter pour la somme de 32 311,62 €. Le montant global de l'opération : 107 705,40 €.
- Nettoyage escalier : consultations en cours. Offre en cours d'analyse : 29 414,40 €.
- Restauration Tableaux : transfert de la somme de 5 000 € du budget 2017 vers le budget 2018 en ajout de la somme déjà prévue pour cette année. Soit sur l'année 2018 : 10 000 €.

En 2018, toujours en collaboration avec les services techniques, en charge du pilotage technique, le service patrimoine culturel et tourisme assurera le pilotage administratif des études et travaux relatifs aux problèmes apparus à l'abbaye le 22 janvier 2018.

### Les animations à destination des familles :

- Dimanches de l'Abbaye : 6 visites en 2018. Recettes : 4 € par personne. Soit estimé : 600 € de recettes.

- Animations « Petits ateliers » durant les vacances :

Vacances de Printemps : animations gratuites (dépenses Ville : 330 €).

Animations du mardi : animations payantes : 4 ateliers. Recettes estimées : 240 €.

Dépenses : 786 €.

Animations gratuites : 4 après-midi animés. Coût total : 1910 €.

Vacances d'automne : 5 animations payantes. Recettes estimées : 480 €. Dépenses : 1 350 €. Participation OTAH : 500 €.

Vacances d'hiver : 3 animations payantes. Recettes estimées : 240 €. Dépenses : 490 €.

- Participation opérations nationales : les Journées Européennes du Patrimoine. Dépenses : 2 000 €.
- Participation opérations de l'agglomération : Nuit du Tourisme. Dépenses : 1 000 €

### **Budget 2018**

#### **Investissements 2018 :**

Synthèse	Montant
Matériel Informatique	1 000 €
Restauration tableaux abbatiale	5 000 €
Etude aménagement du sol du Jardin du Cloître	10 000 €

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service Développement Economique**

#### **Rétrospective 2017**

##### **Marché Hebdomadaire (fonction 91) :**

###### ***Détail des dépenses de fonctionnement :***

###### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

L'acquisition d'un nouveau système de PDA (système de facturation des emplacements) a marqué le budget en 2017. Les autres dépenses étaient constantes et communes, il s'agit de la redevance spéciale CODAH (collecte des déchets ménagers générés par les exposants) et des consommables (sacs poubelles, rouleaux...).

###### **Charges de personnel (chapitre 012) :**

La charge de personnel correspond à l'indemnité régisseur.

###### ***Détail des recettes de fonctionnement:***

###### **Taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine (chapitre 73)**

La recette prévisionnelle dégagée par la régie du marché s'est élevée à **23 306.97 €** en 2017.

##### **Actions Economiques (fonction 90) :**

###### ***Détail des dépenses de fonctionnement :***

###### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

L'animation « Les Lézarderies » est une initiative prise par la Ville en 2016 pour animer les rues commerçantes (les unions commerciales venant juste d'être créées). Cette action a été poursuivie en 2017 et proposée à nouveau en 2018, pour compléter les animations des unions commerciales qui à terme, prendront la main sur « Les Lézarderies » quand elles auront plus d'existence. Cette dépense était jusqu'alors imputée sur le budget annexe du Développement économique et de l'emploi. Pour rappel la somme dépensée sur 2017 était de **6 990 €**.

###### **Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (chapitre 65) :**

En 2017, la Ville a signé une convention d'objectifs pluriannuelle avec chaque union commerciale. La Ville s'engage donc à verser une subvention de **3 000 €** en contrepartie d'un programme d'animation enrichi par les unions commerciales.

De même la Ville a adhéré en 2017 à l'association « Centre-Ville en Mouvement » dont la cotisation annuelle est de **700 €**. Cette association, créée en 2005, regroupe plusieurs villes



et chambres consulaires qui échangent sur leurs pratiques en termes de redynamisation et de renouveau des cœurs de Ville.

Un Club Entreprises s'est tenu en 2017.

***Détail des dépenses d'investissement :***

**Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (Chapitre 20) :**

En 2017, la Ville n'a pas été retenue suite à l'appel à projets FISAC lancé en 2016 et n'a donc pas pu verser des subventions d'équipements aux commerces.

**Actions Foncières (fonction 901) :**

***Détail des dépenses de fonctionnement :***

**Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Jusqu'alors le suivi des biens appartenant à la Ville était assuré par le service développement économique, le CCAS et le service Finances. Suite à la création d'un poste de chargé d'opération foncier et location fin 2016, l'action foncière s'est déployée sur 2017 avec la création d'un Comité de Pilotage « Bâtiments vacants » permettant de statuer sur le devenir des biens appartenant à la Ville et inoccupés à ce jour sachant que la priorité est donnée à la cession de ces biens.

***Détail des recettes de fonctionnement :***

**Revenus des immeubles (chapitre 75)**

Il s'agit des recettes des loyers des biens à usage d'habitation. Encaissées sur le Budget Principal puisqu'il ne s'agit pas de locaux à usage commercial ou professionnel (pas de TVA), ils ont donc été recensés et identifiés afin d'être gérés par la personne en charge du Foncier. En 2017, un certain nombre de ces logements se sont libérés. Il convient donc de les remettre en location dès le 2<sup>nd</sup> semestre 2018.

***Détail des dépenses d'investissement :***

**Installations Générales, agencement et aménagement des constructions (Chapitre 21) :**

La mise en location de certains biens nécessite au préalable leur remise en état. Il est parfois possible de laisser les travaux à la charge du locataire en contrepartie d'une gratuité de loyer. En 2017, une évaluation des travaux jugés nécessaires et ne pouvant être supportés par le locataire mais par la Ville car trop importants (réfection façade, privatisation d'accès...) a été réalisée pour chaque bien à remettre en location.

***Détail des recettes d'investissement:***

**Ventes de terrain (chapitre 024) :**

En 2016 et 2017, des dossiers ont été régularisés administrativement concernant des ventes de portions de terrains par la Ville à des particuliers.

**Perspectives 2018**

**Marché Hebdomadaire (fonction 91) :**

***Détail des dépenses de fonctionnement :***

**Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Les dépenses prévisionnelles liées au marché hebdomadaire que sont la redevance spéciale CODAH (collecte des déchets ménagers générés par les exposants), la maintenance PDA (système de facturation des emplacements), les consommables (sacs poubelles, rouleaux...) s'élèvent à **4 220 €**. Ce sont des dépenses constantes reportées chaque année. Une ligne « prestations de service » d'un montant de **1 500 €** a été créée pour financer des animations sur le marché afin de le redynamiser et de le rendre plus attractif (ex : cours de cuisine en extérieur pendant le marché à partir des produits vendus par les exposants).

**Charges de personnel (chapitre 012) :**

L'indemnité régisseur est identique aux années précédentes soit **110 €**

***Détail des recettes de fonctionnement :***

**Taxes pour l'utilisation des services publics et du domaine (chapitre 73)**

La recette prévisionnelle dégagée par la régie du marché est estimée à **22 000 €**.

**Actions Economiques (fonction 90) :**

***Détail des dépenses de fonctionnement :***

**Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Le montant attribué à la ligne « prestations de service » est de **10 000 €** réparti de la façon suivante :

- **6000 €** pour la poursuite de l'animation de rue « Les Lézarderies »
- **4 000 €** pour la mise en valeur des vitrines des commerces vacants (projet intégré à la candidature FISAC).

## **Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (chapitre 65) :**

Le montant attribué aux subventions est de **19 200 €** dont **6 000 €** versés aux unions commerciales avec qui la Ville est liée par une convention d'objectif pluriannuelle, au même titre que la Chambre des Métiers et d'Artisanat (CMA) où une ligne budgétaire de **10 200 €** est demandée. De même la Ville a adhéré en 2017 à l'association « Centre-Ville en Mouvement » dont la cotisation annuelle est de **700 €**.

Un partenariat est envisagé avec la fondation du patrimoine dans le cadre de recherche de subvention (mécénat) pour le financement de la réhabilitation des hallettes. L'adhésion s'élève à **600 €** par an.

L'objectif pour l'année 2018 est la passation du Club Entreprises en association pour que la Ville se désengage de l'organisation et des frais engagés lors des réunions. Une subvention de **3 000 €** est prévue pour subventionner cette association au même titre que les unions commerciales.

### ***Détail des dépenses d'investissement :***

#### **Subvention d'équipement aux personnes de droit privé (Chapitre 20) :**

La Ville de Montivilliers a répondu à l'appel à projets FISAC 2018 en date 29/01/2018.

Il est prévu une fiche action pour subventionner les commerçants dans le cadre de leur accessibilité et de la valorisation de leur devanture commerciale. Ces subventions seront portées par le FISAC à hauteur de 50 % et par la Ville à hauteur de 50 % pour un montant annuel respectif de **29 000 €**. La réponse à l'appel à candidature ne sera transmise qu'au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2018, la somme allouée a été revue à la baisse soit **20 000 €**

### **Parc privé de la Ville (fonction 71) – extension 109DE :**

#### ***Détail des dépenses de fonctionnement :***

##### **Charges à caractère général (chapitre 011) :**

La ligne « Prestations de service » d'un montant de **18 000 €** englobe des frais de géomètres (9 000 €) pour les biens appartenant à la Ville, destinés à être vendus et pour lesquels des bornages et/ou plans de division seront nécessaires ainsi que les diagnostics techniques obligatoires (9 000 €) pour les biens destinés à être vendus, remis en location ou encore occupés par des associations.

### Détail des recettes de fonctionnement :

#### Revenus des immeubles (chapitre 75)

Le montant de **11 400 €** correspond aux loyers générés par la remise en location des biens à usage d'habitation à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2018 (tel que les logements 1 rue Gérardin, 4 rue du Dr Ducastel, 4 avenue Président Wilson, 17, rue Vattelière, 29 rue Oscar Germain) ainsi que les garages situés rue Gambetta et déjà occupés et pour lesquels la recette annuelle s'élève à **5 098 €**.

### Détail des dépenses d'investissement :

#### Installations Générales, agencement et aménagement des constructions (Chapitre 21) :

Les travaux d'agencement pour les biens devant être remis en location ont été estimés à **34 000 €** : il s'agit de la réfection du pignon et des travaux de cloisonnement et isolation intérieurs pour la maison 4 rue Dr Ducastel estimés à **10 000 €**, de la privatisation de l'accès au logement 4 avenue président Wilson) évaluée à **11 700 €** et de la remise en état des différents autres logements estimée à **12 300 €**.

### Détail des recettes d'investissement :

#### Ventes de terrain (chapitre 024)

La recette d'un montant de **27 600 €** correspond à la vente de terrains situés impasse Feuilloley.

FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
Imputations	Intitulés dépenses	Montants TTC	Imputations	Intitulés Recettes	Montants TTC
<b>MARCHES</b>					
011-62848-91	Marché - redevance spéciale CODAH	3 000 €	73-7336-91	Régie Marché	22 000,00 €
012-6215-91	Marché - Indemnité régisseurs	110,00 €			
011-6156-91	Marché - Maintenance PDA	720,00 €			
011-6068-91	Marché : consommables (sacs poubelle, rouleaux...)	500,00 €			
011-6042-91	Marché : prestations de service	1 500,00 €			
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>					
65-6574-90	subventions union commerciale Belle Etoile	3 000,00 €			
65-6574-90	subvention union commerciale "Montivilliers, cœur de Vie"	3 000,00 €			
65-6574-90	subvention club entreprises	3 000,00 €			
011-6042-90	animations rues : Lézarderies et trompes l'œil vitrines commerc	10 000,00 €			
65-6574-90	Adhésion "Centre ville en mouvement"	700,00 €			
65-6574-90	Convention CMA	10 200,00 €			
65-6574-90	Adhésion "fondation du patrimoine"	600,00 €			
<b>FONCIER</b>					
011-6042-71	Diagnostics techniques	9 000,00 €	75-752-71	Loyers	11 400,00 €
011-6042-71	Frais de géomètres	9 000,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 330,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>33 400,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
Imputations	Intitulés dépenses	Montants TTC	Imputations	Intitulés Recettes	Montants TTC
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>					
20-20422-90	Subvention FISAC	20 000,00 €			
<b>FONCIER</b>					
21-2135-71	Travaux agencement	34 000,00 €	024-024-71	Vente terrains	27 600,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>27 600,00 €</b>

**Opération Requalification Esplanade du centre commercial de la Belle Etoile et de ses abords (opération créée en 2018)**

**Détail des dépenses :**

**Frais d'études (2031)**

Afin de lancer le concours de maîtrise d'œuvre pour réaliser le projet de requalification du centre commercial de la Belle Etoile il est nécessaire de prévoir des frais de jurys de concours pour un montant de **600 €TTC**.

Ce concours implique que 3 candidats soient amenés à présenter une offre avec la remise de documents au stade étude préliminaire. Le maître d'œuvre est dans l'obligation de dédommager chacun des candidats ayant présenté une offre, le coût est estimé à **10 142€ TTC**

Afin de débiter les études durant l'année 2018, il est nécessaire de prévoir une dépense de **5 071€ TTC**.

De même, il convient de réaliser des levés topographiques du périmètre du projet, cette dépense est estimée à **3 000€ TTC**.

Afin d'éviter des surcoûts lors de la réalisation des travaux il est important d'effectuer des études géotechniques dont le montant est estimé à **5 000€TTC**, afin de révéler ou non l'existence d'amiante dans les enrobés.

### Frais d'insertion (2033)

Pour publier le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et les différents marchés nécessaires à la bonne réalisation du projet, des frais d'appels d'offres sont estimés pour un montant de **2 160€ TTC**.

### Publicités – Relations publiques (623)

Afin de communiquer sur le projet auprès de la population et des commerçants, il est nécessaire de prévoir un montant de **800€ TTC**, ainsi que **100€ TTC** pour l'organisation de réunions de concertation.

#### Détail des dépenses :

Imputations	Postes de dépenses	Dépenses TTC 2018	Imputations	Postes de recettes	Recettes TTC 2018
20-2031-8	Frais de jury de concours	600€			
20-2031-8	Etudes préliminaires – concours	10 142€			
20-2031-8	Maîtrise d'œuvre	5 071€			
20-2031-8	Levés topographiques	3 000€			
20-2031-8	Etudes géotechniques	5 000€			
20-2033-8	Frais d'Appel d'Offre	2 160€			
62-6236-8	Communication	800€			
62-62-38-8	Alimentation	100€			
	<b>TOTAL</b>	<b>26 873€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>€</b>

## Opération Requalification des abords des Hallettes (opération créée en 2018)

### **Détail des dépenses :**

#### **Frais d'études (2031)**

En 2017, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé. L'Agence Bertrand PAULET a été retenue pour réaliser le projet, leur cout total s'élève à 108 000€ TTC. Afin de réaliser les études durant l'année 2018, il est nécessaire de prévoir une dépense de **57 428€ TTC**

Pour éviter des surcoûts lors de la réalisation des travaux il est nécessaire d'effectuer des études géotechniques dont le montant est estimé à **6 487€TTC**, afin de révéler ou non l'existence d'amiante dans les enrobés.

Le projet prévoit de découvrir légèrement la Lézarde de ce fait il est possible que nous soyons soumis à la loi sur l'eau, c'est pourquoi il est nécessaire de prévoir au budget une dépense de **3 600€ TTC**.

Il est nécessaire qu'un coordinateur SPS soit désigné en amont du projet. Sa mission et sa rémunération se décomposent tout au long du projet, soit pour un montant de **1 147€ TTC** en 2018

#### **Frais d'insertion (2033)**

Afin de publier de lancer les différents marchés nécessaires à la bonne réalisation du projet des frais d'appels d'offres seront nécessaires pour un montant de **3 820€ TTC**.

#### **Travaux (231)**

Le commencement des travaux est prévu en janvier 2019, le marché de travaux sera donc lancé en fin d'année 2018. En cas de demande d'acomptes des prestataires il est convient de prévoir une dépense de **60 000€ TTC**.

#### **Publicités – Relations publiques (623)**

Afin de communiquer sur le projet, il est nécessaire de prévoir un montant de **2 000€ TTC**, pour réaliser des affiches à installer dans les Hallettes inoccupées. **150€ TTC** seront également dédiées à l'organisation de réunions de concertations, comme cela a été annoncé en amont du projet.

**Détail des recettes :**

Un versement de la subvention accordée dans le cadre du contrat d'agglomération est espéré pour un montant de **14 000€ TTC** au titre de 2018.

<b>Imputations</b>	<b>Postes de recettes</b>	<b>Dépenses TTC 2018</b>	<b>Imputations</b>	<b>Postes de dépenses</b>	<b>Recettes TTC 2018</b>
20-2031-8	Maîtrise d'œuvre	57 428€	20-20412-8	Subvention Région	14 000€
20-2031-8	Etudes géotechniques	6 487€			
20-2031-8	Déclaration loi sur l'eau	3 600€			
20-2031-8	Coordinateur Sécurité Protection de la Santé	1147€			
20-2033-8	Frais d'Appel d'Offre	3 820€			
23-231-8	Travaux	60 000€			
62-6236-8	Communication	2 000€			
62-62-38-8	Alimentation	150€			
	<b>TOTAL</b>	<b>134 632€</b>		<b>TOTAL</b>	<b>14 000 €</b>



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018**

### **Service Urbanisme**

### **Rétrospective 2017**

#### **Urbanisme (fonction 810) :**

##### **Détail des dépenses de fonctionnement :**

---

##### **Annonces et insertions (article 6231) :**

Cet article regroupe les annonces légales effectuées dans les journaux dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme. En fonction de l'importance de la procédure les annonces peuvent être plus ou moins importantes et nombreuses. En 2017, les annonces ont porté sur la modification du PLU n°4 pour un montant de **289€**.

##### **Catalogues et imprimés (article 6236) :**

Cette dépense regroupe les frais de pochettes d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme,...) pour un montant de **1 486€**.

##### **Honoraires et rémunérations (article 6226) :**

Cet article porte sur les honoraires de géomètres en cas de division pour un déclassement/classement dans le domaine public, des commissaires enquêteurs dans le cadre de procédures d'urbanisme, des experts judiciaires en cas de péril. En 2017, **1 470€** ont été enregistrés en dépense d'honoraires.

##### **Frais d'actes et frais de contentieux (article 6227) :**

Aucune dépense engagée en 2017. Cet article porte sur les frais d'actes notariés (achat, classement de voirie,...)

##### **Publicité et publications (article 6238) :**

Il s'agit des dépenses pour procéder à des copies de documents (formats spéciaux, grand volume,...) nécessitant de faire intervenir une entreprise spécialisée en reprographie. **60 €** ont été engagés en 2017.

##### **Documentation générale et technique (article 6182) :**

Cet article est prévu pour le paiement d'un abonnement à la publication et l'accès au site « La commune et l'Urbanisme ». Cette documentation permet d'obtenir des informations en matière de jurisprudence récente pour un montant de **70 €**.

**Frais divers (article 6188) :**

Cette dépense est prévue pour relier les registres des arrêtés (procédure obligatoire). Son montant dépend du nombre de registre à relier. Un registre a été relié en 2017 pour un montant de **96 €**.

**Concours divers (article 6281) :**

Cette dépense de **1859 €** représente la cotisation annuelle du CAUE et a permis à la ville de solliciter cet organisme dans le cadre des projets spécifiques en matière d'urbanisme, notamment pour des projets d'envergures.

**Equipement de sécurité (article 60636) :**

Il s'agit des équipements de protection des agents amenés à se rendre sur le terrain pour constater les infractions ou effectuer les récolements. Aucune dépense n'a été enregistrée pour l'année 2017.

***Détail des dépenses d'investissement :*****Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (article 202) :**

En 2017, la Ville n'a pas engagé la révision du PLU. Elle a effectué la modification simplifiée de son PLU (modification n°4) pour un montant de **3 060€**.

**Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (article 20422) :**

Il s'agit des participations obligatoirement dues par la collectivité, lorsqu'une extension de réseau (le plus souvent électrique) est nécessaire pour desservir un projet. Un chiffrage estimatif est transmis par ENEDIS au moment du permis de construire. Les extensions de réseaux inférieurs à 100m de longueur, peuvent être mises à la charge du demandeur avec son accord. Les extensions de réseaux supérieurs à 100 m de longueur sont obligatoirement à la charge de la commune. Aucun montant n'a été mis à la charge de la commune en 2017.

**Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (article 2042) :**

Il s'agit des subventions versées par la commune dans le cadre de la campagne de ravalement. Aucune nouvelle tranche n'a été ouverte, toutefois les nouveaux acquéreurs peuvent bénéficier de cette subvention si leur déclaration préalable de travaux est effectuée dans l'année suivant l'acquisition du bien. L'attribution de la subvention est décidée par la commission ravalement, suite à contrôle des travaux. En 2017, il n'y a pas eu assez de dossiers pour réunir la commission ravalement. Aucune subvention n'a été attribuée en 2017.

### **Travaux d'aménagement du service urbanisme (article 2135/201) :**

**4 760€** ont été utilisés pour les travaux de cloisonnement d'une salle de réunion, de peinture, de modification des réseaux électriques, et de chauffage. Une isolation acoustique du mur limitrophe à un serveur a également été effectuée.

### **Mobilier de bureau :**

**4 977€** ont été utilisés pour équiper en mobilier le service urbanisme. Des Pare-vues ont été ajoutés pour améliorer la confidentialité des demandes des particuliers, et améliorer l'isolation au bruit des collègues situés dans l'open-space.

Des armoires ont été ajoutées. Des chaises en mauvais état ont été remplacées.

### ***Détail des recettes :***

---

#### **Droit de mutation (article 7381 )**

La recette dégagée en 2017 s'est élevée à **561 570 €**. Les droits de mutation improprement appelés aussi "frais de notaire" s'appliquent à la quasi-totalité des mutations à titre onéreux portant sur des biens immobiliers, notamment à tous les achats ou ventes de logements.

#### **Taxe d'aménagement (article 10226)**

La recette dégagée s'est élevée à **356 787 €** en 2017. La Taxe d'aménagement est consécutive à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme créatrice de surface.

#### **Droits de voirie, terrasse, stationnement (article 7337 )**

La recette dégagée en 2017 s'est élevée à **12 520 €**. Cette recette regroupe les frais d'occupation du domaine public : échafaudages, terrasses couvertes ou non, taxis, stationnement de bennes à gravats.

#### **Aide de la CODAH – PLH Création de nouveaux logements**

La recette dégagée s'est élevée à **33 600 €** en 2017 (chiffre arrêté le 15/11/2017). Mise en place par la CODAH dans le cadre des Plans Locaux de l'Habitat 2010-2015 et 2016-2021, elle consiste en un soutien aux opérations d'aménagement qui créés des nouveaux logements.

## Perspectives 2018

### Urbanisme (fonction 810) :

#### **Détail des dépenses de fonctionnement :**

---

##### **Annonces et insertions (article 6231) :**

Il s'agit des annonces légales effectuées dans les journaux dans le cadre des procédures d'évolution des documents d'urbanisme. En fonction de l'importance de la procédure, les annonces peuvent être plus ou moins importantes et nombreuses. Le montant de **4 500€** est retenu chaque année, sur la base d'annonces légales à prévoir en cas de classement/déclassement de voirie et procédure d'évolution du PLU ou autres documents d'urbanisme.

##### **Catalogues et imprimés (article 6236) :**

Cette dépense regroupe les frais de pochettes d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme,...). La dépense est constante chaque année, pour un montant de **1 500 €**.

##### **Honoraires et rémunérations (article 6226) :**

Cet article porte sur les honoraires de géomètres en cas de division pour un déclassement/classement dans le domaine public. Il concerne également les interventions des commissaires enquêteurs dans le cadre de procédures d'urbanisme, et les experts judiciaires en cas de péril.

Un montant de 10 000€ a été estimé, comme chaque année de façon prudentielle.

##### **Frais d'actes et frais de contentieux (article 6227) :**

Cet article porte sur les frais d'actes notariés (vente, classement de voirie,...). Un montant de **3 000€** est prévu pour 2018, correspondant à un acte notarié important ou plusieurs actes de moindre importance.

##### **Publicité et publications (article 6238) :**

Il s'agit des dépenses pour procéder à des copies de documents (formats spéciaux, grand volume,...) nécessitant de faire intervenir une entreprise spécialisée en reprographie. Un montant de **3 000€** est retenu comme chaque année.

##### **Documentation générale et technique (article 6182) :**

Cet article est prévu pour maintenir l'abonnement à la publication et l'accès au site « La commune et l'Urbanisme » pour un montant de **70 €**.

**Frais divers (article 6188) :**

Cette dépense est prévue pour relier les registres des arrêtés (procédure obligatoire). En moyenne le service génère 2 registres par an. Le montant retenu de **300€** correspond à environ 3 registres reliés.

**Concours divers (article 6281) :**

Un montant de **1900 €** est prévu correspondant au renouvellement de l'abonnement.

**Equipement de sécurité (article 60636) :**

Il est prévu un montant de **500€** pour équiper de nouveaux agents ou remplacer des équipements en cas de nécessité.

**Fournitures administratives (article 6064) :**

Cette dépense est prévue pour l'acquisition d'un timbre électronique. L'agent d'accueil du service effectue le tamponnage des dossiers d'urbanisme, la tâche est répétitive et fatigante pour le poignet. Le timbre électronique, s'utilise comme un stylo, ce qui facilite le tamponnage de multiples documents à la suite. Il est également silencieux à l'usage. Il est prévu **350€** pour cet équipement.

Fonctionnement					
ARTICLE	NATURE	RAPPEL BUDGET 2017	DEPENSES REELLES en 2017 TTC	PROPOSITION 2018 (TTC)	OBSERVATIONS
6231	Annonces et insertions	4 500 €	289,68 €	4 500 €	Annonces légales pour dossiers d'enquêtes publiques
6236	Catalogue et imprimés	1 500 €	1486,00 €	1 500 €	Formulaires de Permis et Déclarations
6226	Honoraires et rémunérations	10 000 €	1470,12€	10 000 €	Honoraires avocats, géomètre, commissaires enquêteurs
6227	Frais d'actes et Frais de Contentieux	3 000 €	0,00 €	3 000 €	Frais liés aux contentieux en cours et frais d'acte notariés (vente, classement de voirie)
6238	Publicité et publications	3 000 €	60,00 €	3 000 €	Reproduction de document
6182	Documentation générale et technique	70 €	0,00 €	70 €	Abonnement "La Commune et l'Urbanisme"
6188	Frais divers	300 €	96,60 €	300 €	Frais divers (reliure registre)
6281	Concours divers	1 900 €	1859,98 €	1 900 €	Cotisation C.A.U.E.
60636	Equipements de sécurité	500 €	0,00 €	500 €	Chaussures, casques, chasubles,...
6064	Fournitures administratives	0 €	0,00 €	350 €	Timbre électronique
<b>TOTAL</b>		<b>24 770 €</b>	<b>5 262,38 €</b>	<b>25 120 €</b>	

***Détail des dépenses d'investissement :***

---

**Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre (article 202) :**

Le montant de **57 000 €** est basé sur la prévision d'engager la révision du PLU ainsi qu'une modification générale ou simplifiée du PLU.

**Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (article 20422) :**

Un montant de **10 000€** est prévu pour le financement des extensions de réseaux supérieurs à 100 ml obligatoirement à la charge de la commune. Ce montant est estimé sur la base d'une extension par an (fréquence constatée à l'usage).

**Subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé (article 2042) :**

L'aide peut atteindre jusqu'à 5400€ en cas de travaux HT dépassant le plafond défini de 18 000€. Il est prévu en commission l'examen d'environ une dizaine de dossier par an. A chaque commission le montant de 25 000€ est presque systématiquement atteint. Il est donc proposé de maintenir une somme de **25 000€**.

**Travaux d'aménagement du service urbanisme (article 2135/201) :**

Suite aux travaux déjà réalisés en 2017, il est envisagé de poursuivre les aménagements au sein du service urbanisme. L'ensemble est estimé pour un montant de **7 400€** par les services techniques.

**Mobilier de bureau :**

Une armoire basse supplémentaire est nécessaire pour le stockage des dossiers pour un montant de **300€**.

## Investissement

ARTICLE	NATURE	RAPPEL BUDGET 2017	DEPENSES REELLES en 2017 TTC	PROPOSITION 2018 (TTC)	OBSERVATIONS
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	57 000 €	3060,00 €	57 000 €	Révision du PLU non débutée, uniquement dépense de la modification n° 4
20422	les subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé	10 000 €	0 €	10 000 €	Extensions de réseau à la charge de la commune
2042	les subventions d'équipement versées à des personnes de droit privé	25 000 €	0 €	25 000 €	Campagne de ravalement (pas de campagne en 2017, nombre insuffisant de dossier)
2135/201	Travaux aménagement service	8100 €	4760 €	7400 €	Finalisation réaménagement des locaux (placard + peinture+ sol)
	Mobilier (armoires, cloison amovible,...)	5200 €	4977,25 €	300 €	Mobiliers (armoire)
<b>TOTAL</b>		<b>105 300 €</b>	<b>12 798 €</b>	<b>99 700€</b>	

## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

### Projet d'ECO-QUARTIER « Les Jardins de la Ville »

#### *Préambule*

Le projet d'éco-quartier, dénommé « les Jardins de la Ville » a été amorcé en 2009

En 2017 les dépenses et recettes ont été insérées dans un logiciel de gestion de projets (logiciel M14). Cette analyse approfondie a mis en exergue une mauvaise estimation des recettes potentielles liées à la vente des terrains. En effet, les recettes des lots à bâtir ont été surévaluées de 55% ce qui rend l'opération déficitaire.

De plus, la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, dépense non provisionnée à l'origine du projet, s'est élevée à 287 000 euros et a eu pour incidence la prescription de fouilles complémentaire estimées à 1 000 000 d'euros. De même, ce diagnostic a révélé l'existence de 8 suspicions de cavités souterraines qui doivent donc être investiguées pour être confirmées ou infirmées, voir même cernées pour traitement.

Au regard des éléments évoquées ci-dessus, la mission du maitre d'œuvre, groupement MADEC a été résiliée le projet devant assurément être remanié en profondeur. Il a également été conseillé de réaliser une étude de viabilité du projet avec plusieurs scénarios, tout en maintenant un objectif de labélisation éco-quartier et en limitant le déficit de cette opération. Les résultats de cette étude sont espérés pour l'été 2018, le projet sera ensuite à nouveau débattu.

Le montant des dépenses déjà payées est de **3 600 000 € HT environ**. A cela il convient **d'ajouter 1 300 000 € HT** que la ville devra honorer pour les dernières acquisitions de terrain d'ici 2020, **ainsi que les dépenses ci-dessous qui vous sont proposées en 2018**.

#### *Détail des dépenses proposées en 2018*

Comme mentionné en préambule, afin de réétudier les coûts d'aménagement et de commercialisation, il est nécessaire de réaliser en 2018 une étude viabilité du projet pour un montant estimé à **80 000 € HT**.

Suite au diagnostic d'archéologie, 8 suspicions de cavités souterraines ont été localisées sur le périmètre du projet, il est donc nécessaire de réaliser des investigations pour un montant de **150 000 € HT**



Pour rappel, en novembre 2015, la Ville a acquis la parcelle BE 1034 pour un montant de 1 120 395.97 € HT. Le remboursement de l'emprunt contracté à ce titre a démarré en avril 2016 (emprunt n°2 dans le tableau ci-dessous). Le montant du remboursement des 2 emprunts s'élève à **16 540 € HT**.

Des levés topographiques sont à réaliser en 2018 pour un montant estimés à **10 000 € HT**.

Le diagnostic d'archéologie préventive débuté fin 2016 engendrera en 2018 une dépense de **287 000 € HT**.

En 2016, un abonnement à un logiciel de gestion des stocks, de la trésorerie et du plan de financement a été contractualisé (logiciel M14). Le service est satisfait de ce logiciel, de ce fait l'abonnement est renouvelé sur 2018 pour un montant de **2 500 € HT**.

Afin de réaliser les études nécessaires aux avancées du projet, il est prévu **4 000 €** pour les frais d'appels d'offres.

L'avancée du projet va induire en 2018 une concertation. Un budget de **1 000 € HT** est donc réservé pour l'organisation de réunions publiques.

Une partie du salaire et des charges de la Directrice de projet et de la chef de projet sont imputés pour un montant de **14 250 € HT** en 2018

Une enveloppe de **50 000 € HT** est allouée aux travaux.

***Détail des recettes espérées en 2018 :***

En 2018, la Ville appellera les subventions pour un montant de **11 040 € HT** pour l'Etat.

**Tableau de synthèse des dépenses et recettes 2018**

Imputations	Intitulés des dépenses	Dépenses HTVA 2018	Imputations	ECO Quartier	Recettes HTVA 2018
011-6045-70	Levés topographiques	10 000 €	74-7471-70	Subvention Etat	11 040 €
011-6045-70	Diagnostic archéologique	287 000 €	16-1641-70	Emprunt	604 250 €
011-6045-70	Droit d'accès au logiciel M14	2 500 €			
011-6045-70	Frais d'appels d'offres	4 000 €			
011-6045-70	Réunions publiques	1 000 €			
011-6045-70	Charges salariales	14 250 €			
011-6045-70	Etude de programmation urbaine	80 000 €			
66-66111-70	Frais financiers (intérêts emprunts n°1+2)	16 540€			
011-605-70	Investigations Cavités souterraines	150 000 €			
011-605-70	Travaux	50 000 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>615 290 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>615 290 €</b>

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018****Opération Quartier du Temple*****Détail des dépenses :*****Achats d'études et prestations de service (6045)**

En 2017, afin de réaliser l'opération dans les meilleurs délais, la ville a fait le choix de faire un appel à projet promoteur, il n'y a donc plus de travaux réalisés par la ville.

Avant la vente des terrains, il est nécessaire de mettre à jour les levés topographiques du terrain, cette mission est estimée à **5 000€ HT**, ainsi que de réaliser des études géotechniques dont le montant est estimé à **20 000€HT**.

Afin de publier l'appel à projet, ainsi que les différents marchés de prestations intellectuelles précités il est nécessaire de prévoir des frais d'appels d'offres pour un montant de **4 000 €**.

Dans le cadre du projet initial, des études pour un montant de 114 630 € ont été menées par HABITAT 76, une délibération prévoit le remboursement par la Ville de la moitié des frais engagés soit **57 315 € HT** dès la commercialisation des lots.

Une partie du salaire et des charges de la directrice de projet, de la chef de projet et de la personne en charge du foncier sont imputés pour un montant de **12 950 € HT** en 2018.

**Détail des recettes :**

Un emprunt éventuel pourrait être contracté à court terme puisque la vente des parcelles interviendra en 2019.

Imputations	Quartier du Temple	Dépenses HTVA 2018	Imputations	Quartier du Temple	Recettes HTVA 2018
011-6045-90	Levés topographiques	5 000 €	011-6045-90	Emprunt	99 265 €
	Etudes géotechniques	20 000 €			
	Frais d'appels d'offres	4 000 €			
	Prise en charge études menées par Habitat 76 (50%)	57 315 €			
	Charges Salariales	12 950 €			
<b>TOTAL</b>	<b>99 265 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>99 265 €</b>	

**Rapport d'Orientation Budgétaire 2018**  
***Développement Economique, Urbain et de l'Emploi***

**Charges à caractère général (chapitre 011) :**

Il est prévu **20 000 € HT** en prestations de service (compte 6042) : sont notamment intégrées dans ce montant les dépenses liées à des frais de géomètres pour les projets situés terrain rue des Verdiers, terrain rue des 4 saisons et talus avenue Président Wilson.

Contrairement aux années précédentes, le budget annexe du Développement Economique prendra en charge, dès 2018, les dépenses liées aux locaux commerciaux (assurances, taxe foncière...) et percevra les recettes associées (Hallettes, Droguerie, ancienne gare, locaux OGF/PGF, la MAM, les garages rue Léon Gambetta et le garage CEMA et le contrôle technique DEKRA).

Suite à la liquidation de la société AQUATERRE, un nouveau marché d'entretien des espaces verts des pépinières et hôtel d'entreprises devra être passé début 2018.

Les frais liés à l'entretien et réparation des bâtiments (compte 615221) correspondent à l'individualisation des compteurs eau et EDF (obligation réglementaire interdisant la refacturation des fluides par le propriétaire au prorata des surfaces occupées).

Les frais d'annonces et d'insertion (compte 6231) comprennent les appels d'offre des différents marchés à passer en 2018 soit **5 000 € HT**.

D'autre part, les charges salariales seront dorénavant imputées sur le budget principal. Il en est de même pour les fournitures administratives, la consommation du copieur, les téléphones portables et le carburant.

***Détail des recettes de fonctionnement :*****Produits des services du Domaine et autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75) :**

L'ensemble des cellules des hôtels et pépinière d'entreprises est loué. De même que pour les locaux commerciaux qui seront rattachés en 2018 sur le budget annexe Développement Economique. Une marge de sécurité a été prise dans le cas de loyers impayés ou départ

d'entreprises et une ligne au compte 6541 – perte sur créances irrécouvrables a été inscrite pour un montant de **59 940 € HT**

Le montant des intérêts d'emprunt (compte 66111) s'élève à **1 910 € HT**. Ces intérêts correspondent aux 2 emprunts contractés pour l'acquisition de l'hôtel et de la pépinière d'entreprises. Ils prendront fin en décembre 2019.

FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
Imputations	Intitulés dépenses	Montants HT	Imputations	Intitulés Recettes	Montants HT
011-6042-90	Prestations de services	20 000 €	70-70388-90	Autres produits - taxe foncière	27 000,00 €
011-60611-90	Eau et assainissement	500,00 €	75-752-90	Loyers	183 000,00 €
011-60612 - 90	Energie - Electricité	2 000,00 €			
011-61521-90	Entretien terrain	5 000,00 €			
011-615221-90	Entretien et réparation de bâtiments	25 000,00 €			
011-6162-90	Assurances obligatoires dommages constructio	10 000,00 €			
011-6182-90	Documentation Générale et Technique	500,00 €			
011-60632-90	Fournitures de petit équipement	500,00 €			
011-60636-90	Vêtements de travail	1 000,00 €			
011-6231-90	Annonces et insertion	5 000,00 €			
011-6236-90	Catalogues et imprimés	500,00 €			
011-63512-90	Taxe foncière	30 000,00 €			
65-6541 - 90	Pertes sur créances irrécouvrables	59 940,00 €			
66-66111-90	Intérêts réglés à échéance	1 910,00 €			
042-6811-90	Dotations aux amortissements	48 150,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>210 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>210 000,00 €</b>

#### **Détail des dépenses d'investissement :**

#### **Frais d'études (compte 2031) :**

Les frais d'études d'un montant de **30 000 € HT** concernent le diagnostic structurel de la droguerie et des analyses complémentaires pour les hallettes.

#### **Travaux (2315) :**

Le budget prévu pour la signalétique, soit **33 850 € HT**, concerne la signalétique des zones d'activités et des bâtiments de la pépinière et hôtel d'entreprises.

La requalification des bâtiments des hallettes est estimée, quant à elle, à **235 000 € HT**.

Les travaux de cloisement du RDC de la gare pour permettre l'accueil d'une boutique éphémère s'élèvent à

**10 000 € HT**

*Le budget prévu pour les travaux de la pépinière d'entreprises comprend la mise en sécurité du site et tous autres travaux imprévus soit **20 000 € HT**.*

**50 000 € HT** ont été prévus pour les travaux d'accessibilité du terrain à commercialiser rue des 4 saisons. La recette prévisionnelle pour ce terrain divisé en 2 parcelles s'élèverait à 125 000 € HT et serait perçue en 2019.

Quant aux travaux de l'entreprise estimés à **58 850 € HT**, ils comprennent les travaux de séparation de l'atelier n°1 (une partie actuellement inoccupée par APRAS SICEA pourrait être remise en location). et des travaux de réfection de façade.

**Détail des recettes d'investissement :**

Un prévisionnel de vente de 2 terrains a été arrêté. Les négociations sur la vente à la SCI ERIS et à SOPIC ont été engagées en 2017 et seront concrétisées début 2018 soit un montant de recettes de **154 000 € HT**.

Dans le cadre du contrat d'Agglomération 2014-2020, il a été acté que la subvention accordée initialement pour la Maison des Arts (projet reporté) soit fléchée sur les hallettes aussi bien en termes de requalification des infrastructures que du bâtiment soit un montant de **280 000 € HT**

<b>DOB BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>					
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<b>Imputations</b>	<b>Intitulés dépenses</b>	<b>Montants HT</b>	<b>Imputations</b>	<b>Intitulés Recettes</b>	<b>Montants HT</b>
16-1641-90	Annuités d'emprunt capita	31 300,00 €			
20-2031-90 - Hors opération (droguerie + hallette)	Frais d'études	30 000,00 €	024-024-90	Vente terrains (parcelles verdiers+ centre équestre)	154 000,00 €
23-2315-90 (halles + gare+ Signalétique)	Travaux	280 850,00 €	040-28-90	Amortissements	48 150,00 €
23-2315-90.00016 - Domaine de la Vallée	Travaux (accès parcelle)	50 000,00 €	75-7552-90	Apport du budget principal	280 000,00 €
23-2315-90.00021 - Pépinière d'entreprises	Travaux	20 000,00 €			
23-2315-90.00028 - Hôtel d'entreprises	Travaux	70 000,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>482 150,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>482 150,00 €</b>